

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 27*

*Nombre de votants : 34*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 18 mai dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Mise à disposition de locaux à l'école Broglie – bénéficiaire : association départementale des pupilles de l'enseignement public – avenant n°3 à la convention initiale – objet : modification de la surface et du loyer.
- ↳ Mise en place d'un circuit audioguidé du centre historique de Dieppe – titulaire du marché : société Sycomore – objet : achat du matériel (10 audiopass) et production des contenus - coût global : 17 941,20 €TTC.
- ↳ Entretien et maintenance des tableaux de chronométrage de la maison des sports – renouvellement du contrat – titulaire : société Bodet – montant : 1 072,70 €TTC.
- ↳ Location entretien des fontaines à eau – avenants n°1 et n°2 au contrat – objet : installation de fontaines au centre technique municipal et au service espaces verts rue Toustain et Quai du Tonkin– titulaire du contrat : société Château d'eau – durée : année 2006 avec possibilité de reconduction expresse deux fois (années 2007 et 2008).
- ↳ Fourniture de matériaux métalliques pour les services municipaux – titulaire du marché : société KDI Lepage et Caron – montant minimum : 5 980 €TTC – montant maximum : 23 920 €TTC – durée : 12 mois non renouvelable.
- ↳ Acquisition de bacs à fleurs type « orangerie » - titulaire du marché : société Jardin Services – montant : 6 406,97 €TTC.
- ↳ Restauration d'une enseigne d'apothicaire – prolongation du délai d'exécution de cinq à six mois.
- ↳ Fourniture de matériaux de construction, couverture, bois et panneaux pour les services municipaux – titulaire du marché : société BIGMAT Lefebvre Matériaux – montant minimum : 59 800 €TTC – montant maximum : 239 200 €TTC – durée du marché : 12 mois non renouvelable.
- ↳ Acquisition d'un tracteur compact neuf ou d'occasion pour le service espaces verts – titulaire du marché : société Morel Espaces Verts – montant : 11 122,80 €TTC.
- ↳ Fourniture d'huiles et graisses pour les véhicules municipaux – titulaire du marché : société Unil Opal – montant minimum : 8 372 €TTC – montant maximum : 17 940 €TTC – durée : 12 mois.
- ↳ Fourniture de matériels de plomberie, chauffage et sanitaires pour les services municipaux – titulaire du marché : entreprise Distribution Sanitaire Chauffage – montant minimum : 23 920 €TTC – montant maximum : 95 680 €TTC – durée : 12 mois non renouvelable.
- ↳ Fourniture de peinture, revêtements de sols et murs pour les services municipaux – titulaire du marché : société La Seigneurie – montant minimum : 47 840 €TTC – montant maximum : 191 360 €TTC – durée : 12 mois non renouvelable.

- ↪ Mise à disposition d'un local dans l'ancienne école Boudier – convention avec l'association Arche de Noé – durée : deux mois à compter du 3 mai 2006.
  
- ↪ Acquisition de transats et parasols – titulaire du marché : société Papier SAS – montant minimum : 4 698,37 €TTC – montant maximum : 7 047,55 €TTC – durée : 12 mois.
  
- ↪ Acquisition de pare-vents – titulaire du marché : société Daniel Farcy – montant total : 7 516,86 €TTC.
  
- ↪ Spectacle plein air « l'été française des jeux RTL » - mercredi 12 juillet 2006 pelouses de la plage – contrat avec la société CPM Event - animation gratuite.
  
- ↪ Location de modules pour les activités balnéaires – titulaire du marché : société Algeco – montant total : 6 392,62 €TTC – durée du marché : du 16 juin au 9 septembre 2006.
  
- ↪ Traitement du fichier électoral – mise à jour de la base de données d'adresses des électeurs – contrat avec La Poste – montant : 1 340 €TTC.
  
- ↪ Formation « préparation à l'examen professionnel de rédacteur » - convention avec le CNFPT – montant : 1 330 €TTC.
  
- ↪ Aménagement des abords de la station balnéaire – étanchéité des locaux sous le pont promenade – titulaire du marché : entreprise Asten division Spapa – montant total : 143 520 €TTC dont tranche ferme : 59 847,96 € TTC et tranche conditionnelle : 83 672,04 €TTC.
  
- ↪ Mise à disposition à titre gratuit d'une salle au sein des locaux occupés par l'école nationale de musique et de danse 63 rue de la Barre – convention entre la Ville de Dieppe, le Sydempad et l'association « un Chœur à Dieppe » - durée : un an renouvelable par tacite reconduction.
  
- ↪ Contrats de maintenance du matériel de reprographie des services municipaux et des écoles élémentaires et maternelles – titulaire : société Toshiba – contrat conclu pour l'année 2006 – coûts respectifs : 8,50 €HT et 9 €HT les 1000 copies.
  
- ↪ Acquisition de caillebotis en platelage bois – titulaire du marché : société Green Park – montant minimum : 17 940 €TTC – montant maximum : 71 760 €TTC – durée : 12 mois.
  
- ↪ Acquisition îlot des Huileries Normandes – phase judiciaire de la procédure d'expropriation – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
  
- ↪ Acquisition et livraison d'un chariot élévateur d'occasion – titulaire du marché : société Scopehm – coût de l'acquisition : 9 568 €TTC.
  
- ↪ Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la gestion du parc de stationnement du centre balnéaire de la Ville de Dieppe – avenant n°1 au contrat initial avec le groupe FCL et le cabinet Transorco – objet : nouvelle décomposition financière de la phase 2 (les montants restent inchangés).
  
- ↪ Animation de la concertation et de la participation des habitants dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier du Val Druel – titulaire du marché : cabinet Territoires, Sites et Cités – sous-traitant : Emo et Maxime Godard – coût financier : 19 668,22 €TTC.

- ↳ Spectacle lors des banquets des personnes âgées – année 2006 – titulaire du marché : société ADM Spectacles – coût global des cinq représentations : 19 974,00 €TTC.
- ↳ Fourniture et livraison d'une mini-pelle d'occasion de 2,5 tonnes et d'une remorque de transport neuve – titulaire du marché : société Manuco Services – montant total : 37 434,80 €TTC.
- ↳ Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de l'activité « bain de soleil » - montant maximum de l'encaisse : 600 €
- ↳ Tirs de feux d'artifice – année 2006- 8 juillet et 14 juillet – titulaire du marché : société DFP Raoul – montant total : 4 845 €TTC –15 juillet et du 15 août – titulaire du marché : société Carnaval – montant total : 13 960 €TTC.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Port de Dieppe – Projet de création d’un Syndicat mixte pour  
l’aménagement, l’entretien et la gestion du port - communication**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que, portant les mêmes objectifs de redressement et de développement de l'activité portuaire, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine Maritime, la Communauté d'Agglomération «Dieppe maritime» et la Ville de Dieppe ont souhaité s'engager dans une démarche commune en matière de propriété, d'aménagement, d'entretien et de gestion du port de Dieppe.

C'est pourquoi, a été retenu le principe de création d'un syndicat mixte qui se portera candidat au transfert du port de Dieppe au 1<sup>er</sup> janvier 2007, se substituant ainsi à la candidature de la Région Haute-Normandie.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance de rentrée, sera donc saisi de ce dossier afin de délibérer sur la création de ce syndicat mixte et sur l'approbation des statuts dont le projet est annexé à la présente communication ainsi que les copies du projet de déclaration commune et de la lettre en date du 7 juin 2006 adressée par Monsieur le Président de la Région Haute-Normandie à Monsieur le Préfet.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Charte de coopération entre la Ville de Dieppe et Douala IIème  
(Cameroun) – Participation financière de la Ville de Dieppe à la  
réhabilitation et à l’extension du réseaux des bornes fontaines**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que dans le cadre de la charte de coopération conclue le 9 mars 2006 entre la Ville de Dieppe et la Commune de Douala Ile, le concours de la Ville de Dieppe est sollicité pour réunir le partenariat indispensable à la réalisation de travaux de réhabilitation de huit bornes fontaines et de forage de deux nouveaux puits à Douala Ile.

Cette opération, d'un coût total de 58 000 €, pourrait réunir les partenariats suivants :

- la Fondation Véolia Environnement	20 000 €
- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	16 000 €
- la commune de Douala Ile	15 000 €
- l'Association Internationale des Maires Francophones, maître d'ouvrage délégué du projet, gestionnaire et contrôleur de l'utilisation des fonds	3 000 €

L'accord des partenaires étant soumis à une participation à hauteur de 4 000 € de la part de la Ville de Dieppe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'émettre un avis favorable à la participation de 4 000 € de la Ville de Dieppe à ce projet de coopération,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document permettant le versement de cette participation financière.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Répartition des charges des écoles publiques**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la contribution des communes aux charges des écoles publiques s'est appuyée, jusqu'à l'an passé, sur un coût plafonné à 512,23 € par élève, minoré pour certaines communes par la moitié de la différence entre le potentiel fiscal de la commune et le potentiel moyen de la strate démographique de ladite commune.

Depuis cette année, les bases de calcul se trouvant modifiées, la Préfecture propose de prendre appui, pour les charges afférentes à la présente année scolaire 2005 / 2006, sur la dernière contribution pondérée ou non de chaque commune et de majorer celle-ci chaque année par le taux d'évolution de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder ainsi cette année et les années scolaires suivantes, pour les charges à recouvrer auprès des communes dont les enfants sont scolarisés à Dieppe et Neuville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Recouvrement des frais de cantine – Mise en place du prélèvement  
bancaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que pour acquitter leurs frais de cantines, les familles disposent actuellement de deux modes de paiement : numéraire ou chèque, d'un temps défini pour régler leurs factures auprès des directeurs d'écoles, des mairies annexes, ou du régisseur des cantines à l'Hôtel de Ville.

Compte tenu de l'évolution des pratiques en matière de règlement de créances, le prélèvement bancaire est une solution simple pour éviter les oublis, retards ou égarements de chèques et sécuriser les paiements.

Aussi, il est proposé d'inviter les familles qui le souhaitent à utiliser ce mode de règlement, à partir de la rentrée scolaire prochaine.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Restauration scolaire – Modification du règlement intérieur**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'un règlement intérieur de la restauration scolaire a été mis en place en 1997.

Il a été modifié lors de l'informatisation de la régie, par délibération du Conseil Municipal, le 11 décembre 2003.

Aujourd'hui, compte tenu de la possibilité pour les familles de régler également leur contribution par prélèvement bancaire d'une part, et de la nécessité de revoir les dérogations aux inscriptions pour la semaine de 4 ou 5 jours d'autre part,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les rubriques «inscription» et « encaissement » et de rendre le règlement applicable à la rentrée scolaire prochaine.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 34 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ 1 abstention (Mme Auvray)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Structures petite enfance municipales  
règlement intérieur : modification – mise en place du prélèvement  
automatique**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les modes de règlements prévus pour les factures des crèches sont actuellement limités aux chèques et espèces. Or, certains parents ont formulé le souhait de pouvoir régler par prélèvement automatique.

M. le Trésorier Municipal, consulté sur ce point, confirme que ce mode de paiement peut être facilement mis en place.

Ce mode de règlement présenterait l'avantage :

- de réduire les procédures administratives,
- de garantir les paiements,
- de diminuer le nombre de lettres de rappel.

Cependant, la mise en place de ce nouveau mode de paiement implique une actualisation du règlement intérieur des structures Petite Enfance.

A cette occasion, il est également proposé d'intégrer une modification supplémentaire en fixant pour les accueils en contrat fixe un nombre de 70 heures minimum par mois.

Le Conseil Municipal est donc invité :

1°) à valider la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des prestations du secteur Petite enfance,

2°) à approuver les modifications apportées au règlement intérieur annexé au présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste et M. Paris)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Salle polyvalente de Neuville – Proposition de dénomination  
salle « Pierre Lingois »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 30*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la construction de la salle polyvalente de Neuville est désormais achevée.

Il convient, dès lors, de procéder à la dénomination de ce nouvel équipement.

Il est proposé au Conseil Municipal le nom de « Pierre Lingois » qui fut 3<sup>ème</sup> Adjoint de la commune de Neuville-lès-Dieppe de 1959 à 1977, plus particulièrement chargé de la jeunesse et des sports ainsi que des personnes âgées, puis Conseiller Municipal à la ville de Dieppe. Il est décédé en 1983.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette dénomination.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ Le groupe communiste ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Locations de salles municipales – tarifs 2006 – complément à la  
délibération du 15 décembre 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la salle polyvalente de Neuville pourra être mise à disposition du public prochainement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de compléter la délibération du 15 décembre 2005 relative aux tarifs et conditions d'accès aux salles municipales ainsi qu'il suit :

#### Salle polyvalente de Neuville

- Location aux familles (48h maximum)	
- Dieppois	160 €
- Non Dieppois	280 €
- Associations	70 €
- par tranche de 24h supplémentaires	30 €
- Associations et organismes non Dieppois (48h maximum)	250 €
- par tranche de 24h supplémentaires	120 €
- Opérations à caractère commercial, avec droit d'entrée, après accord du Maire délégué (48h maximum)	450 €
- par tranche de 24h supplémentaires	210 €
- Caution pour chaque mise à disposition payante	420 €
- <u>Gratuité</u>	

L'accès à l'ensemble des salles municipales peut être accordé gratuitement, en fonction des disponibilités et de l'utilité publique du projet, aux associations caritatives locales et établissements scolaires dieppois.

La gratuité pourra être élargie aux associations locales pour les projets dont la Ville est partenaire et dont l'objet est l'insertion professionnelle, sociale, la prévention et l'éducation des enfants et des jeunes, l'intégration des publics.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste et M. Paris)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Mise en place d'une ligne de trésorerie de 2 300 000 €**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation pour la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 300 000 €

Les soumissionnaires sont au nombre de quatre, la Société Générale, Dexia CLF Banque, la Banque de Financement et de Trésorerie, la Caisse d'Épargne.

Analyse des offres :

L'analyse s'est effectuée sur les critères de dévolution qui sont :

conditions financières 60 % (coût global), les conditions de marges seront corrigées du montant de toutes les commissions et frais afin de comparer les offres entre elles ;

souplesse d'utilisation 40 % .

Les produits proposés par les quatre soumissionnaires sont conformes au cahier des charges. Dans l'ensemble, ils répondent à nos attentes en terme de coût et de souplesse.

Toutefois, l'offre de la Banque de Financement et de Trésorerie reste la mieux adaptée aux besoins de notre collectivité.

VU :

Le code Général des Collectivités Territoriales,

La circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 2 300 000 € destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine, et auprès de la B.F.T. Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du Groupe Crédit Agricole, qui en est le gestionnaire, pour une durée d'un an à compter de la date qui figurera à l'article 3 de la convention, utilisable par tranches minimales de 15 000 €

Article 1 : Les caractéristiques principales de la ligne de crédit de trésorerie sont les suivantes :

Montant	2 300 000 €
Durée	1 an
Taux d'intérêts	EONIA/T4M
Marge majorant les index	0,035 %
Décompte des intérêts	base légale de 360 jours
Paiement des intérêts	mensuel et au plus tard le 15 du mois d'émission de la facture
Commission de réservation	473 € dans les 10 jours à compter de l'envoi de la facture

La période ou la durée pour le calcul des intérêts s'étend du jour d'envoi des fonds jusqu'au jour ouvré exclu de la réception des fonds sur le compte de la BFT ouvert à la Banque de France de Paris.

Les frais engagés pour le versement des fonds par virement à la commune de Dieppe et les remboursements de fonds à la B.F.T. sont à la charge de la commune de Dieppe.

La commune de Dieppe recevra les fonds par virement.

Les frais financiers et les intérêts figureront au budget puis au compte administratif de la commune.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'ouverture de crédit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine, et auprès de la B.F.T. Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du Groupe Crédit Agricole.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds dans les conditions prévues dans la convention d'ouverture de crédit.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Centre d'hébergement les Roches – Compte administratif – année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 34*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...



Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2005 du Centre d'hébergement « les Roches », lequel a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 15 juin 2006.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

Section d'investissement

Dépenses réalisées	1 019,26 €
Recettes réalisées	9 394,37 €

Excédent	8 375,11 €
----------	------------

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	296 482,48 €
Recettes réalisées	273 201,49 €

Déficit	23 280,99 €
---------	-------------

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Centre d'hébergement les Roches – compte de gestion – année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 34*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2005 du Centre d'hébergement « les Roches » établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été préalablement approuvé par le Conseil d'exploitation lors de sa séance du 15 juin 2006.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Centre d'hébergement les Roches – affectation du résultat de  
l'exercice 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 34*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose au Conseil Municipal que le déficit de la section de fonctionnement est de 23 280,99 € et que l'excédent de la section d'investissement est de 8 375,11 € montants identiques au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2005 comme suit :

En recette d'investissement

Compte 001	résultat reporté	8 375,11 €
------------	------------------	------------

En dépense de fonctionnement

Compte 002	résultat reporté	23 280,99 €
------------	------------------	-------------

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Centre d'hébergement les Roches – Décision modificative n°1 de  
l'exercice 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 34*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1/ 2006 du Centre d'hébergement « les Roches », laquelle a été préalablement approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 15 juin 2006.

Section d'investissement

Dépenses	
2154 - matériel	8 512,70 €
Total	8 512,70 €
Recettes	
001 - résultat reporté	8 375,11 €
10222 - FCTVA	137,59 €
Total	8 512,70 €

Section de fonctionnement

Dépenses	
002 - résultat de fonctionnement reporté	23 280,99 €
011 - charges à caractère général	5 550,00 €
012 - charges de personnel et assimilé	- 10 000,00 €
673 - charges exceptionnelles	1 450,00 €
Total	20 280,99 €

Recettes	
74 - subvention	23 280,99 €
758 - remboursement CNASEA	2 550,00 €
706 - prestation de services	- 5 550,00 €
Total	20 280,99 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Centre d'hébergement les Roches – confirmation d'une délibération du  
conseil d'exploitation du 15 juin 2006 – tarifs 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, propose au Conseil Municipal de confirmer la délibération prise par le Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du centre d'hébergement « Les Roches » lors de sa réunion du 15 juin dernier à l'effet de fixer les tarifs du centre pour l'année 2007.

La grille tarifaire a été revue dans le sens d'une simplification et d'un rapprochement avec l'offre concurrentielle locale. Les tarifs subissent une hausse globale de 12%.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Collecte des déchets de l'hôpital de Dieppe – reconduction de la convention 04.395**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'une convention n° 04.395 en date du 4 novembre 2004 a été signée entre la Ville de Dieppe et l'hôpital de Dieppe, afin de définir les modalités de la collecte et du traitement des déchets de l'hôpital.

Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et a été passée pour une durée d'un an avec renouvellement par tacite reconduction.

A la demande de l'hôpital, il est proposé de proroger la validité de cette convention jusqu'au 31 décembre 2006.

Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à signer la reconduction de cette convention avec l'hôpital de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Signature d'avenants pour le renouvellement de marchés  
avec des entreprises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe conclut des marchés dont la durée peut être prorogée au-delà d'une année.

La période initiale de ces marchés arrivant à terme, il est possible de les renouveler, conformément aux différents cahiers des clauses administratives particulières, pour une période de 12 mois.

Les marchés concernés sont les suivants :

Entreprises	avenant	objet	n°	date de reconduction	date d'échéance
Onyx	6	Exploitation équipements de collecte sélective en apport volontaire	2 243	01.09.06	31.08.07
SNC Matériaux baie de Seine	3	Chargement en usine, transport, traitement et valorisation des mâchefers de l'UIOM de Dieppe	4 279	13.08.06	12.08.07

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les avenants avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Assurance statutaire – garantie des risques financiers liés à la  
protection sociale statutaire du personnel  
Autorisation de signature du marché**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) relative à l'assurance statutaire (garantie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire du personnel).

Le marché prendra effet au 1er juillet 2006 et se terminera le 30 juin 2009 à minuit.

La cotisation est un pourcentage appliqué au montant du traitement de base annuel (11 852 499 €).

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et mis sur le site internet de la Ville de Dieppe le 09 mars 2006.

- date limite de remise des offres : 4 mai 2006 à 11 h 30
- ouverture des plis : 4 mai 2006 à 14 heures
- admission des candidats et ouverture de la seconde enveloppe : 12 mai 2006.
- présentation du rapport d'analyse et choix du titulaire le 19 mai 2006

Les offres financières étaient proposées pour :

- le décès
- l'accident du travail
- sans franchise
- avec franchise de 5 jours
- avec franchise de 10 jours

La Direction des Ressources Humaines a constaté depuis plusieurs mois une nette diminution de la durée des arrêts suite à accident de travail et donc que l'option « sans franchise » correspondait aux intérêts de la collectivité.

Au vu des critères de choix et du rapport d'analyse présenté par la Direction des Ressources Humaines, le classement des offres est le suivant :

- 1 – DEXIA / CNP
- 2 – ASTER
- 3 – UNPMF
- 4 – Cabinet PILLIOT
- 5 – GAN Assurances
- 6 – SMACL
- 7 – YVELIN



Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat d'assurance statutaire avec la société Dexia Sofcap / CNP pour un taux de cotisation de 1,92 % (décès + accident du travail – sans franchise).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Aménagement scénique et d'accueil du centre culturel le Drakkar  
Avenant n°1 – lot 2 « menuiserie, agencement »  
Construction d'une structure petite enfance en centre ville  
avenant n°3 – lot 9 « électricité, courants forts et faibles, chauffage »  
Motivation de l'urgence des travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 2 février 2006, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer un avenant n° 1 au marché n° 05.181 avec l'entreprise BOE pour les travaux d'aménagement scénique du centre culturel « Le Drakkar ».

De même, par délibération en date du 18 mai 2006, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer un avenant n° 3 au marché n° 04.369 avec l'entreprise Rousseau Bâtiment pour les travaux de construction d'une structure petite enfance en centre ville de Dieppe.

Pour pouvoir procéder au paiement des factures correspondantes, M. le Receveur Municipal demande, par courrier du 6 avril 2006, une délibération complémentaire motivant l'urgence des travaux.

La présente délibération a pour but de préciser que :

- lors de la visite de la commission d'accessibilité et de la commission de sécurité au « Drakkar » il a été demandé en urgence que certains aménagements soient réalisés afin d'assurer l'accessibilité et la sécurité des usagers dans ce lieu,
- lors de la visite de la commission de sécurité, préparatoire à la réception des travaux de la structure petite enfance, certains aménagements ont été exigés afin d'assurer la sécurité des usagers dans ce lieu. Il s'agissait notamment de la mise en place d'arrêt d'urgence général et des V M C ainsi que de la mise en place des deux blocs d'éclairage de sécurité supplémentaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette délibération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Eglise Saint Rémy – restauration des parties hautes du chœur et mise hors d'eau des parties basses – convention à intervenir entre l'Etat, la Région et la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du contrat de Plan 2000-2006, l'Etat va réaliser les travaux de restauration des parties hautes et la mise hors d'eau des parties basses du chœur de l'église Saint Rémy.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 2 150 000 €TTC.

L'Etat propose à la ville de Dieppe une convention financière définissant la répartition des financements suivants.

- Etat (35%) 752 500 €
- Région (20%) 430 000 €
- Propriétaire, Ville de Dieppe (45%) 967 500 €

Cette convention précise les modalités de participation de la Région et de la Ville, propriétaire du site.

La ville de Dieppe sollicitera la participation du Conseil Général pour un montant de 537 500 €, ramenant ainsi sa participation à 430 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

1°) à signer la convention à intervenir entre l'Etat, la Région et la Ville,

2°) à solliciter la participation du Conseil général à hauteur de 537 500 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Amicale des donneurs de sang – subvention exceptionnelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Amicale des donneurs de sang d'un montant de 200 € pour la réalisation d'un film publicitaire avec la participation des élèves infirmiers.

La dépense est imputée sur le crédit ouvert au BP : 025 - 6574 - 3332

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Prise en charge des frais de déplacement d'un élu à Lewes  
en Grande Bretagne**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...



Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que Monsieur Hubert Vergnory, Adjoint au Maire, a été désigné pour représenter la Ville de Dieppe lors de l'inauguration à Lewes le 31 mai d'une sculpture réalisée par des élèves du lycée Emulation Dieppoise, suite à l'exposition Henry Moore.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la ville de Dieppe, des frais de déplacement correspondants pour un montant de 167,01 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Prise en charge des frais de déplacement d'un élu au Tour de France à la Voile**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que dans le cadre de la manifestation du Tour de France à la Voile, Monsieur Pierre Blondel, Adjoint au Maire chargé du Sport, se rendra du 27 au 30 juillet 2006 à Hyères pour l'étape finale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la ville de Dieppe des frais de déplacement correspondants (billet SNCF – hébergement, restauration) sur présentation des justificatifs.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Projet de Programme Local de l'Habitat – Avis de la commune de  
Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, expose que l'équilibre social de l'habitat figure au rang des compétences obligatoires de l'Agglomération Dieppe Maritime. Cette compétence se décline en deux volets ; l'un d'entre eux est la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat.

Le contrat d'Agglomération détaille cette compétence et prévoit une fiche spécifique dont les objectifs sont les suivants :

- répondre aux besoins en logements,
- assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération dieppoise en déconcentrant l'habitat social,
- favoriser la mixité sociale,
- accroître l'offre de logements et anticiper les besoins des habitants,
- respecter les dispositions en vigueur et en particulier celles de la loi dite « Solidarité et Renouvellement Urbain » fixant un seuil de 20% de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce document et d'apporter un avis sur son contenu.

Conformément aux articles L 302 al 1 et suivants et R 302 al 2 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, les communes membres de l'Agglomération disposent d'un délai de deux mois à compter du vote du Conseil communautaire pour formuler cet avis. Les remarques qui seront apportées par les différents conseils municipaux seront intégrées dans une délibération présentée ultérieurement au Conseil Communautaire de Dieppe Maritime.

A la lecture du document joint à la présente délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'exprimer les remarques suivantes :

1. Objectifs du PLH : Dieppe Maritime a pris le parti d'un besoin très important en constructions lié à une attraction forte du territoire. Ce choix ambitieux, soutenu par la ville-centre, doit se traduire par un aménagement concerté de l'espace et une répartition équilibrée des programmes.
2. Demandes de logements : la Ville de Dieppe souhaite une analyse partagée des motifs et des caractéristiques de la demande. Elle souhaite que les chiffres avancés fassent l'objet d'un consensus et qu'un effort particulier soit fourni pour les maisons individuelles et l'accession à la propriété.
3. Programmation en cours : les projets de constructions actuellement entrepris par les communes laissent apparaître un déséquilibre entre la ville-centre et la périphérie. Dieppe accueillerait plus de 90% de la programmation de logements aidés sur la période 2006 – 2011. De plus, il est à remarquer que l'intégralité des charges de voirie et réseaux divers liée à ces nouvelles constructions est à la charge des communes et non de l'agglomération.

4. Répartition de l'habitat : la Ville de Dieppe, avec 33,4 % de logements sociaux gérés par les bailleurs, atteint et dépasse largement les objectifs de la loi S.R.U. Ce niveau élevé de logements permet ainsi d'obtenir une moyenne de 27,3 % de logements sociaux sur le périmètre communautaire. La concentration des nouveaux programmes sociaux quasi exclusivement sur la ville-centre est contradictoire avec l'objectif de répartition équilibrée et diversifiée sur l'Agglomération.
5. A.N.R.U. : le projet A.N.R.U. porté par la Ville de Dieppe n'est pas intégré dans le PLH de l'Agglomération. Il est toutefois nécessaire de rappeler au Conseil Municipal l'envergure du projet et l'impact qu'il aura sur la Ville et son Agglomération.
6. Logement des personnes âgées : ainsi qu'elle a pu l'exprimer à différentes reprises, la Ville de Dieppe affirme sa volonté de développer un projet d'accueil des personnes âgées présentant une dimension médicalisée. Les caractéristiques socio-médicales de la région dieppoise plaident dans le sens de la réalisation d'un tel équipement sur le territoire de la ville-centre.
7. Aire d'accueil des gens du voyage : la Ville de Dieppe est contrainte régulièrement de gérer l'arrivée massive de populations itinérantes. Elle souhaite une solution rapide d'aire d'accueil sur le territoire communautaire créée et gérée par l'Agglomération

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Convention d'entretien du stade communautaire – prolongation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe et l'Agglomération Dieppe Maritime ont signé en 2006 une convention provisoire d'entretien et de gardiennage du stade communautaire pour une période allant du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

La réception définitive des travaux par l'Agglomération étant reportée, il est proposé de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2006, la convention dans les mêmes conditions. Toutefois, une dénonciation anticipée sera possible avec l'accord des deux parties.

La Ville de Dieppe sera indemnisée financièrement du coût de sa prestation au moyen d'un titre de recette émis trimestriellement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire de Dieppe à signer cette convention de mise à disposition de moyens dont le texte est joint en annexe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Contrat de Ville – 2<sup>ème</sup> phase de programmation 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le Comité de Pilotage du Contrat de Ville 2000-2006 s'est réuni le 9 juin 2006 pour approuver la deuxième phase de la programmation 2006 décrite en annexe.

Cette programmation comporte 11 actions d'un coût total de 202 956 € financées au titre du contrat de ville à hauteur de 32 901 € par l'Etat, 50 150 € par le Conseil Régional de Haute-Normandie et 1 244 € par la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe. Le montant total de la participation financière sollicitée auprès de la Ville s'élève à 66 634 €

Pour permettre la mise en œuvre de ce programme d'actions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver cette programmation et son plan de financement,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions de partenariat et de financement y afférentes,

3°) d'autoriser le versement des subventions suivantes, à imputer au 824 – 6574 – 378.

6 000 € à Forjecnor 2000 pour l'action « Nouveau décor individuel » ;

1 000 € à l'Association Aide et Intervention à Domicile Seine-Maritime pour les ateliers « Savoir Habiter » ;

1 120 € à la Boutique de Gestion pour l'action MORAINÉ « des idées pour Entreprendre » ;

1 368 € à la Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre pour l'action « Bourse mobilité » ;

1 020 € à la Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre pour l'action « Proxi-éco » ;

900 € à la Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre pour l'action « Jobs d'été » ;

6 000 € à l'Association Inersanté pour l'action « Accompagnement des malades alcooliques » ;

8 500 € au Sydempad pour l'action « Musiques actuelles amplifiées ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Délégation de services publics – centres de loisirs – rapport 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC) assure l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs de la Ville de Dieppe depuis le 10 septembre 2003. Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, un rapport 2005 comprenant notamment un compte-rendu d'activités et un compte de résultat a été remis.

### L'action pédagogique

Les centres de loisirs proposent des services répondant à des besoins d'accueil et de garde des familles et ont pour mission de proposer aux enfants un programme d'activités variées dans un cadre ludique et éducatif. Les animations tiennent compte de la demande des enfants en matière de loisirs, tout en proposant un grand nombre d'activités de découverte et d'initiation. La fréquentation d'une collectivité impose un certain nombre de règles que les enfants doivent intégrer dès leur plus jeune âge de manière à vivre en harmonie avec leur environnement. En 2005, plusieurs thèmes ont été développés : prévention routière, écologie et milieu maritime, patrimoine de la ville.

Les enfants sont naturellement attirés par les activités physiques et sportives ; leurs pratiques permettent d'aborder des sujets éducatifs fondamentaux : l'hygiène de vie, le respect des règles et de l'autre (partenaire ou adversaire), la confrontation avec la victoire ou la défaite, la peur d'un obstacle et l'entraide... La pratique d'activités manuelles et créatives participe également au développement de l'enfant, de son imagination et de son « besoin de production ». Chez les plus petits, ces activités concourent au développement psychomoteur et à l'apprentissage des formes, des couleurs et de l'écriture. Chaque activité manuelle est liée à un thème permettant la mise en commun des travaux réalisés dans un but précis.

### Les structures

En 2005, les centres de loisirs maternels (3 - 6 ans) et primaires (6 - 12 ans) ont été ouverts au total 100 jours, pendant les vacances scolaires et tous les mercredis. Les centres sont implantés dans des locaux scolaires mis à disposition par la Ville de Dieppe. D'autres équipements municipaux ont été utilisés, en particulier le centre de Puys, les équipements sportifs et les locaux administratifs situés Impasse du Jeu de Paume. La répartition géographique des centres permet de proposer un service de proximité. De plus, des ramassages par car et des accueils échelonnés sont proposés aux familles. Pour permettre un accueil de qualité, il a été décidé, malgré les coûts de fonctionnement plus élevés, d'opter pour la mise en place de plusieurs petites structures de 30 à 40 enfants. Le centre de Puys pourrait accueillir un plus grand nombre d'enfants mais est trop éloigné des différents lieux d'activité (piscine, gymnase...).

Un centre maternel est ouvert le mercredi (depuis le 10 novembre 2004), trois le sont aux petites vacances et cinq l'été. Le centre de loisirs du mercredi est implanté depuis septembre 2005 à l'ex-école Boudier. Cet équipement offre une qualité de fonctionnement que l'école Thomas ne pouvait donner. La capacité d'accueil n'est pas atteinte. Ce nouveau site, malgré sa position excentrée, doit être mieux connu des Dieppois. Les enfants accueillis dans ce centre sont originaires de tous les quartiers de Dieppe.

En ce qui concerne les centres primaires, trois sites fonctionnent le mercredi et aux petites vacances et six l'été. Des mini-camps à dominante sportive ont également été organisés à la base de loisirs « Varenne plein air ». Le centre de loisirs ouvert le mercredi à la journée à l'école Desceliers, fonctionne de manière très satisfaisante. L'exiguïté des locaux est compensée par une très bonne situation géographique qui offre un accès facile aux structures sportives et culturelles. Si besoin, un groupe d'enfants est accueilli dans les locaux de l'école Sévigné.

Les centres de Neuville et du Pollet fonctionnent dorénavant ensemble ; des activités communes sont proposées aux enfants. La fréquentation est en progression par rapport à 2004. Sur le plateau de Janval, depuis la rentrée scolaire, suite à la fermeture de l'école Boudier, le centre a été transféré au pôle Camille Claudel (au Val Druel). Ce changement a induit une modification sensible de la fréquentation. Une trentaine d'enfants du Val Druel est accueillie régulièrement. Des activités avec les parents sont également proposées.

### La fréquentation

Durant l'année 2005, 875 enfants ont été inscrits aux centres de loisirs et 19 850 journées-enfants ont été réalisées (20 590 en 2004). 45,5 % des inscrits bénéficient d'un quotient familial correspondant aux tranches 1 et 2 pour lesquelles la quasi-gratuité est assurée (compte tenu de la prise en compte des bons loisirs de la CAF de Dieppe). 2,4 % des inscrits n'habitent pas à Dieppe (leurs parents travaillent le plus souvent à Dieppe).

Avant chaque session, une communication est diffusée par voie de presse et par l'intermédiaire des écoles. Afin que l'information soit facilement identifiable par les familles, une charte graphique a été élaborée pour tous les documents.

### L'organisation du personnel

Les centres ont été agréés par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Protection Maternelle et Infantile. Les conditions de qualification (Brevet l'Aptitude aux Fonctions de Directeur et d'Animateur, BAFD et BAFA) ont été satisfaites. Le taux d'encadrement était sensiblement supérieur aux dispositions réglementaires. Les équipes d'animations sont constituées avec un taux d'encadrement prévisionnel d'un animateur pour huit enfants en centre maternel et un pour dix en primaire. En 2005, l'IFAC a formé quatre directeurs (stage de base BAFD) et douze animateurs (stage de base et de perfectionnement BAFA). Les personnels vacataires viennent renforcer l'équipe permanente constituée de deux personnes à temps complet, et de cinq personnes à temps partiel.

### Le bilan financier

Le total des charges est de 526 287 € Les charges de personnel représentent 43,5 % des dépenses. La participation des usagers et de la CAF s'élève à 113 420 € Pour 2005, la Ville de Dieppe a versé des acomptes sur subvention s'élevant à 389 620,80 € au total, au regard d'une subvention prévisionnelle de 415 595 € Le coût moyen de la journée / enfant s'élève à 26,51 € Pour le financement de certains centres, la Ville de Dieppe bénéficie de prestations de service de la CAF dans le cadre du contrat enfance et du contrat temps libre. Le résultat comptable laisse apparaître un excédent de 16 775 €

Tarifs (en euros) :

Tranches	Demi-journée	Journée	Mini-camps (5 j)
1	1	1,3	26,5
2	1,5	2	30
3	1,5	3	35
4	2	4	40

Tranches	Demi-journée	Journée	Mini-camps (5 j)
5	3	5,5	42,5
6	4,5	8,5	62,5
7	5,5	11,5	77,5

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport 2005 produit par l'IFAC pour la gestion des centres de loisirs de la ville de Dieppe et examiné par la commission consultative des services publics locaux, lors de sa séance du 14 juin dernier.

**Le Conseil municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Délégation de services publics – centres de loisirs – actualisation du règlement intérieur**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le 11 mars 2004, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur des centres de loisirs de la Ville de Dieppe dont la gestion est déléguée à l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC).

Pour tenir compte de l'évolution du fonctionnement, le présent règlement doit être actualisé. Plusieurs points sont ainsi précisés : les horaires de fonctionnement (avec l'ouverture d'un centre de loisirs maternel le mercredi toute la journée), le règlement des prestations et les moyens d'information des parents.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle version du règlement intérieur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Projet Educatif Local – Programmation 2006/2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que comme en 2004 et 2005, la Ville de Dieppe et ses partenaires institutionnels (Etat, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe) ont lancé un appel à projets pour la période juillet 2006 – juin 2007. Cette procédure unique est mise en oeuvre pour les dispositifs Ville Vie Vacances (VJV), Contrat Educatif Local (CEL), Ticket sports, Contrat Temps Libre (CTL) et Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Les projets des opérateurs locaux ont été examinés, pour avis, par le comité de pilotage du Projet Educatif Local (PEL) et transmis aux services compétents pour bénéficier de subventions au titre des dispositifs pré-cités.

L'opération VJV a pour objectif de permettre aux jeunes âgés de 11 à 25 ans qui ne partent pas en vacances de pratiquer des activités sportives et culturelles dans un but social, préventif et éducatif.

La DRDJS, dans la continuité du Contrat Educatif Local, soutient cette année des actions mises en oeuvre dans le cadre du PEL. Elle subventionne prioritairement des actions en faveur des 11 à 17 ans, sur le temps extra-scolaire.

Le Conseil Général, dans le cadre de l'opération Ticket sport, s'associe à la démarche pour permettre aux enfants de plus de 6 ans de pratiquer des activités physiques et sportives pendant les vacances scolaires. Pour l'année scolaire 2006/2007, les vacances d'été, de la Toussaint, de Noël, de février et de Printemps sont concernées.

En ce qui concerne le Contrat Temps Libre, le schéma de développement 2005-2007 porte sur le soutien aux départs en vacances et à la pratique d'activités socio-éducatives chez les enfants et les jeunes ne participant pas spontanément aux activités existantes. Pour atteindre cet objectif, la mise en place d'animations de proximité sur le temps périscolaire ou pendant les vacances scolaires est encouragé.

Conformément aux avis formulés par le comité de pilotage du PEL, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de déposer de nouveaux projets au titre du Projet Educatif Local, du Contrat Educatif Local, de Ticket sports et de Ville Vie Vacances,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions à intervenir avec les services de l'Etat, le Conseil Général de la Seine-Maritime et la CAF de Dieppe, et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 422 Nature 74718 et 7478 Service 3781),

3°) d'approuver la programmation PEL 2006/2007,

4°) d'attribuer les subventions figurant au tableau ci-joint (Fonction 255 Nature 6574 Service 3781),

5°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions avec les associations maîtres d'oeuvre.

Un premier versement correspondant au besoin de financement de la période juillet - décembre 2006 sera versé aux associations dès la co-signature des conventions. Pour les actions CTL et VVV, dispositifs fonctionnant en année civile (à la différence du CEL, de TS et du CLAS), le second versement est subordonné à l'inscription de ces crédits au budget de la Ville en 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Tarifs des services publics – année 2006 – Château Musée de Dieppe et  
Petit Théâtre (Mémorial du 19 août 1942) – Tarifs réduits applicables  
lors d'actions promotionnelles**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller municipal délégué, expose qu'afin de contribuer au développement touristique de notre cité et d'inscrire les équipements culturels à vocation touristique de la Ville dans des actions promotionnelles diverses, il est proposé d'élargir l'application des tarifs réduits existants suivants aux publics ciblés par des actions promotionnelles.

Tarif réduit applicable :

Château-Musée de Dieppe : 2 €

Mémorial du 19 août 1942 : 1,80 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les propositions ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Nouvelle activité municipale de location d'ensembles  
transats-parasols-coussins – création de tarifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose qu'afin de répondre aux attentes du public fréquentant la plage de Dieppe et de fidéliser celui-ci, il est proposé la mise en place d'un service de location d'ensembles transats - parasols - coussins durant la période estivale correspondant à la surveillance de la baignade.

Cette activité sera implantée sur des caillebotis en bois installés sur les galets de la plage à l'est de la plate-forme bétonnée située entre les zones 2 et 3 de la baignade surveillée.

Ce service sera géré en régie municipale, par des agents saisonniers, aux tarifs suivants :

- à la ½ journée : 3 €

- à la journée : 5 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de ce service municipal saisonnier aux conditions décrites ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Ouverture dominicale des commerces – demande de classement en zone touristique – dérogation préfectorale au repos dominical des salariés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...



Monsieur Hubert VERGNORY, expose que, classée station balnéaire depuis 1964, Dieppe accueille toujours plus de visiteurs tout au long de l'année, attirés par son patrimoine historique, architectural et culturel riche, ses nombreux équipements et services à vocation touristique et son programme de manifestations dense et varié.

Actuellement, les visiteurs du dimanche trouvent les magasins fermés. En effet, conformément à la réglementation nationale issue du Code du travail, les enseignes commerciales dieppoises ne peuvent pas avoir recours à l'emploi de salariés plus de cinq dimanches par an. Cela, indéniablement, s'avère insuffisant au regard de la population touristique accueillie et contrarie les efforts déployés par la Ville et les acteurs locaux en matière touristique et culturelle. De ce fait, d'une part, la ville n'offre pas à ces touristes du dimanche les services attendus, ni une image dynamique, et d'autre part, les commerces qui le souhaitent ne peuvent pas bénéficier des retombées économiques de cette affluence exceptionnelle.

Devant les demandes exprimées par les commerçants, relayées par la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe et l'Union commerciale « Les Vitrines de Dieppe », considérant les besoins à satisfaire de ces visiteurs du dimanche, les effets positifs attendus en terme d'emploi et de dynamisme commercial et touristique d'une telle mesure,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter de la part de M. le Préfet de Département la reconnaissance du secteur comprenant le centre élargi aux quartiers du Bout du Quai et du Pollet, qui reçoit la plus forte fréquentation touristique et qui par ailleurs correspond au périmètre de l'Opération « Dieppe Cœur de commerces », en « zone touristique d'affluence exceptionnelle », pouvant permettre aux établissements intéressés inclus dans ce périmètre de solliciter des dérogations individuelles et temporaires à l'article L.221.8.1 du Code du travail.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal  
Exercice 2004-2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport annuel relatif à la délégation de l'exploitation du casino municipal pour l'exercice courant du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 octobre 2005, septième exercice complet réalisé dans le cadre de la délégation du service public du casino municipal qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1998.

#### I – Renseignements divers

\* Propriétaire de l'ensemble immobilier : la Ville de Dieppe, qui en a cédé la jouissance pour 30 ans au Groupe Partouche S.A. par bail emphytéotique du 26 octobre 1996, moyennant une redevance de loyer annuelle de 37 586,31 €.

\* Délégué de l'activité : Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer (S.A.C.B.M.) dont le Directeur a été jusqu'en juin 2005, M. Richard Frischer. Depuis M. Gérald Hamo l'a remplacé.

\* Echéance de la délégation : 31 octobre 2016.

\* Activités exercées :

- Jeux autorisés : machines à sous, boule, roulette française, roulette anglaise, black jack, baccara chemin de fer, baccara à banque ouverte, baccara à banque limitée, punto banco, stud poker,
- Hôtellerie : le « Grand Hôtel » \*\*\* de 26 chambres,
- Restauration : 2 restaurants : Le restaurant réservé pour la clientèle des grands jeux (70 couverts) ; « L'Horizon » restaurant ouvert au public (100 couverts environ),
- Piano-bar-dancing : « L'Abordage »,
- Salle de spectacles de 600 places (dont 330 à l'orchestre et 270 au balcon) réouverte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

\* Nombre d'emplois moyen : 100.

\* Base nette taxable de la taxe professionnelle 2005 : 622 324 € contre 606 708 € pour 2004 (cotisation versée à la Communauté d'Agglomération = 99 447 €).

\* Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 365

\* Dernières visites de la Sous-commission départementale de sécurité : 26 octobre 2004, et de la Sous-commission départementale d'accessibilité : 13 mars 2003.

\* Période de fonctionnement des jeux et de l'exercice comptable : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante.

## II – Textes justificatifs

L'exploitation du casino de Dieppe repose :

- d'une part, sur la convention portant cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998,
- et d'autre part, sur l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales en date du 9 février 2004 portant autorisation jusqu'au 31 octobre 2008 d'exploitation de jeux de hasard et d'extension du parc de machines à sous de 69 à 90 unités.

\* La loi n°93-121 du 29 janvier 1993 modifiée dite « Loi Sapin » relative aux marchés publics et délégations de service public fait obligation aux concessionnaires desdits services publics de rendre compte annuellement de l'exploitation de leur concession.

## III – Compte d'exploitation et vérifications légales

	Exercice 2004/2005 en euros	Exercice 2003/2004 en euros	Exercice 2002/2003 en euros
Chiffre d'affaires net	6 473 949	6 678 527	6 027 727
Produits d'exploitation	6 567 981	6 728 372	6 094 217
Charges d'exploitation	5 858 855	5 941 875	5 953 245
Résultat courant avant impôt	746 782	803 920	146 703
Total des produits	6 623 550	6 758 521	6 281 715
Total des charges	6 201 842	6 337 991	6 157 352
Résultat	421 708	420 530	124 363

\* Le rapport établi par le Trésorier Principal Municipal de Dieppe et relatif aux résultats et évolution du produit brut des jeux pour la saison 2004/2005 rappelle et précise que :

- la saison 2004/2005 a constitué la troisième année pleine de l'application de la nouvelle assiette retenue pour le calcul des prélèvements sur le produit des jeux des machines à sous (décret n° 2002-514 du 12 avril 2002). En effet, le produit brut théorique des jeux des machines à sous a été remplacé, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002, par le produit brut réel de ces mêmes appareils affecté d'un abattement de 15%. Cette nouvelle méthode a pour effet, à produit constant, de majorer le montant des prélèvements effectués au profit de l'Etat et de la Commune ;

- l'évolution du produit brut des jeux qui sert d'assiette aux divers prélèvements est marquée par une hausse de 3,47 % ; il passe de 9 919 727,00 € à 10 264 263,85 € pour la période considérée, le produit des machines à sous représentant 94,90 % du chiffre global de cette saison (contre 93,91 % pour l'exercice précédent) ;

- à l'intérieur de l'évolution ci-dessus, le produit brut des jeux de contrepartie et de cercle (boule, baccara, roulette, black-jack, etc) en baisse continue depuis la saison 2000/2001 et après une hausse exceptionnelle l'an dernier, baisse de nouveau (-12,54 %). Le produit des machines à sous poursuit, lui, son mouvement ascendant avec une hausse de 4,51 % par rapport à la saison précédente ;

- en conséquence, la part du reversement légal de 10 % du prélèvement progressif s'est élevée à 441 860,92 € contre 420 086,69 € pour la saison 2003/2004 (+ 5,18%), et la part du prélèvement au titre du cahier des charges s'est établie à 1 166 217,50 € contre 1 115 969,29 € pour la saison précédente (+ 4,50 %) ;

- enfin, pour les machines à sous autorisées, dont le nombre est passé de 69 à 90 en mars 2004, le rendement par machine s'établit comme suit :

	Exercice 2004/2005 (90 MAS)	Exercice 2003/2004 (69 puis 90 MAS)	Exercice 2002/2003 (69 MAS)	Exercice 2001/2002 (69 MAS)	Exercice 2000/2001 (69 MAS)	Exercice 99/2000 (69 MAS)
Rendement annuel	108 177,85 €	114 009,30 €	119 834,12 €	120 180,03 €	110 794,46 € (726 764 F)	653 341 F
Rendement mensuel	9 014,82 €	9 500,78 €	9 986,18 €	10 015 €	9 232,92 € (60 564 F)	54 445 F
Rendement journalier	300,50 €	316,69 €	332,87 €	333,83 €	307,79 € (2 019 F)	1 815 F

- Voir pièces annexes -

#### IV – Observations

Le Produit brut réel des jeux connaît une nouvelle hausse (+ 4 %). Il s'établit, pour l'exercice 2004/2005, à 11 982 549 € contre 11 563 685 € durant l'exercice précédent.

Pour cette saison, le Casino de Dieppe maintient sa place au 76<sup>e</sup> rang du classement national des 190 casinos autorisés.

A l'issue d'une année complète de fonctionnement à 90 machines à sous, il est à noter que le rendement unitaire moyen des machines à sous diminue, lui, en 2004/2005 de 5 %.

Après une diminution régulière du taux de progression puis une baisse en 2002/2003, les prélèvements effectués au profit de la commune sur le P.B.J. confirment leur progression relevée l'an dernier : 1 608 078,42 € contre 1 536 055,98 € pour l'exercice précédent et 1 351 798,74 € en 2002/2003.

Au titre de l'année 2005, le casino aura rapporté 1 757 180,73 € au total au budget de la Ville via les prélèvements sur les jeux, le prélèvement complémentaire affecté à l'amortissement des emprunts, le loyer, la part communale de la taxe foncière et la taxe ordures ménagères – le produit de la taxe professionnelle revenant, lui, à la Communauté d'Agglomération. Pour rappel, cette somme était de 1 683 707,80 € pour 2004, 1 497 609,14 € pour 2003, 1 637 626,65 € pour 2002, 1 537 466,48 € pour 2001, 1 416 600 € pour 2000, 1 161 147 € pour 1999 et 933 577 € pour 1998).

Pour ce qui concerne les activités annexes du Casino, celles-ci peuvent être détaillées ainsi :

- le chiffre d'affaires du Grand Hôtel ressort à 112 433 € contre 136 174,57 € l'année dernière (- 17 %), malgré un taux d'occupation qui reste élevé. Ce différentiel est expliqué par un nombre important de chambres offertes aux clients des jeux traditionnels ;
- celui de l'Abordage subit une légère baisse (2 %) ; il s'établit à 680 939 € contre 694 607,35 € l'année dernière ;
- celui de l'activité Restauration (l'« Horizon » et le restaurant des jeux traditionnels) s'élève à 355 267 € contre 515 643 € (- 32 %).

Il ressort que le chiffre d'affaires tiré de ces activités annexes est en forte diminution. Cette baisse peut s'expliquer par la détérioration passagère de l'environnement immédiat du Casino liée au chantier du Centre balnéaire.

Par ailleurs, et enfin, conformément aux engagements pris lors du renouvellement de la délégation de service public, le casino poursuit l'organisation et l'accueil de manifestations à caractère artistique et culturel (expositions, conférences, accueils de représentations théâtrales et de concerts, accueil de groupes musicaux, etc). Il s'associe, dès qu'il y a lieu, au réseau des équipements culturels dieppois.

Le casino participe également fortement à la vie de la cité à travers les aides financières diverses qu'il apporte aux associations locales et à certains clubs sportifs (Voiles 2000, ALND Basket), comme aux grands événements tels Dieppe Rétro, le Rallye de Dieppe et la saison hippique pour l'année 2005.

Globalement, les dépenses de sponsoring, publicité et animations ont ainsi représenté près de 295 000 € durant l'exercice – voir détails en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal – exercice 2004 – 2005 examiné par la commission consultative des services publics locaux, lors de sa séance du 14 juin dernier.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Actions promotionnelles conduites par l'Office de Tourisme de Dieppe  
Soutien de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...



Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibération en date du 30 mars dernier, la Ville a affecté une partie du produit de la taxe de séjour, à hauteur de 15 000 € à la conduite d'actions promotionnelles.

Après discussion avec l'Office de Tourisme de Dieppe, il est proposé de soutenir plus particulièrement certaines des actions conduites par l'Office.

Les actions choisies concernent :

- salon Mit'International	pour 4 500 €
- salon nautique	pour 1 200 €
- salon du Golf	pour 2 000 €
- achat de fichiers thématiques français et étrangers et envoi de mailing et DVD de promotion du futur centre balnéaire	pour 6 200 €
- carte «et si on continuait la visite ?...»	pour 1 500 €
représentant un total d'aide de	15 400 €

Cette aide prendra la forme d'une subvention complémentaire à verser à l'association de l'Office de Tourisme.

Pour ce faire, la somme affectée au crédit 95 / 6238 / 33301 sera transférée sur le crédit 95 / 6574 / 33301 à concurrence de ce montant de 15 400 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – conférences des « Mardis du Château Michel » - Avenant n°1 prorogeant la convention Ville de Dieppe/Centre Hospitalier**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal approuvait la convention à intervenir entre la Ville de Dieppe et le Centre Hospitalier de Dieppe pour la programmation par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire de 6 conférences-débats sur le patrimoine local, suivies d'un recueil de témoignages par un écrivain.

Cette action, à destination des personnes âgées, de leurs familles, du personnel médical, mais aussi de tous les habitants intéressés, se déroule au sein de la maison de retraite,

Compte tenu du vif succès que rencontre chaque année cette action, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose de proroger jusqu'en avril 2007, aux mêmes conditions, la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier.

Ainsi, pour la saison novembre 2006 / avril 2007, le coût des 6 conférences-débats est de 3 186 €T.T.C, la part respective de chaque organisateur et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles étant de 1 062 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer un avenant n°1 de prolongation à la convention du 27 décembre 2005 conclue avec le Centre Hospitalier de Dieppe, permettant la continuité de l'action et la reconduction des modalités de financement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Actions 2006 – Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 11 mai 2006, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie a décidé d'attribuer à la Ville de Dieppe une subvention de 10 000 € afin d'assurer les actions portées par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire au titre de l'année 2006, ainsi que 1 000 € pour la formation des guides conférenciers.

Les actions entrant dans le cadre de la subvention des 10 000 € sont :

les conférences « mardis du Château-Michel » : de novembre 2006 à avril 2007 (6 séances)  
coût estimé : 3 186 € TTC

- les balades contées : 6 soirées  
coût estimé : 10 380 € TTC

- les rendez-vous de l'Oreille Curieuse  
coût estimé : 356 € TTC

- la réalisation du dépliant présentant le programme des visites guidées de la saison printemps/été 2006 (la prise en charge par le Contrat de Plan Etat/Région étant arrivée à son terme)  
coût estimé : 1 200 € TTC

- la réalisation du dépliant présentant le programme des visites guidées de la saison automne 2006 / hiver 2007 (la prise en charge par le Contrat de Plan Etat/Région étant arrivée à son terme)  
coût estimé : 1 300 € TTC

la réédition de la brochure au « fil de la ville » en français dont le stock est épuisé  
coût estimé : 1 500 € TTC

- la réalisation de marque-pages, très appréciés par le public.  
coût estimé : 500 € TTC

Le coût total de ces actions est estimé à 18 422 € TTC.

- Part DRAC : 8 386 € (46 %)
- Part Ville de Dieppe : 7 224 € (39 %)
- Part autres : 2 812 € (15 %)

En ce qui concerne la formation des guides conférenciers pour l'année 2006, il est proposé :

- un programme de deux jours à Paris et dont les frais d'hébergement seraient, comme l'an passé, à la charge de chaque guide. Le contenu de ce programme s'établirait comme suit :
  - formation au musée du Louvre sur le mobilier et sur la peinture du XIX<sup>ème</sup> siècle,
  - formation au musée d'Orsay sur la sculpture au XIX<sup>ème</sup> siècle et début XX<sup>ème</sup> siècle, le mobilier XIX<sup>ème</sup> siècle,
  - une formation au musée Rodin sur les techniques de sculpture.
  
- une formation sur de nouvelles visites thématiques guidées.

Le coût estimé de ces formations s'élève à 2 030 €TTC, soit :

part DRAC : 1 000 €

part Ville de Dieppe : 1 030 €(dépense relevant du budget formation)

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

1°) de valider l'ensemble de ces actions,

2°) de solliciter pour le financement de celles-ci, l'attribution des subventions DRAC,

3°) d'autoriser M. le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents correspondants

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Château Musée de Dieppe – acceptation d’un don privé – année 2006  
Compléments de l’enseigne « Cassel »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2005, la Ville de Dieppe acceptait le don de M. André Sort concernant l'enseigne de devanture de l'ancienne apothicairerie Féret, dite « pharmacie du Docteur Cassel » et décidait de l'affecter aux collections du Château Musée de Dieppe.

Le 8 septembre 2005, la Commission scientifique interrégionale des Musées de France donnait un avis favorable sur son affectation et le 14 mars 2006 pour sa restauration.

Par courrier daté du 6 juin dernier, M. Didier Rioux, fils de M. Jean Rioux, successeur du docteur Cassel, a informé M. le Conservateur du Château Musée de l'existence de deux magnifiques parties de l'enseigne oubliées dans un grenier, compléments dont il souhaite faire don à la Ville de Dieppe afin de rétablir l'enseigne dans son intégralité.

Ce don étant effectué à titre gracieux, n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il est proposé au Conseil Municipal de l'accepter et de l'affecter aux collections du Château Musée de Dieppe, sous réserve de l'accord de la Commission permanente d'acquisition.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Convention type de prêt de documents rares et précieux du Fonds  
ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir aux  
bibliothèques et musées**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre d'expositions temporaires, le Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir est régulièrement sollicité par des bibliothèques et musées pour le prêt de documents rares et précieux appartenant à ses collections. Lui-même est amené à faire appel occasionnellement à ces structures pour compléter ses collections, lors d'actions liées aux animations de la médiathèque.

Ces prêts de documents sont une pratique courante dans le milieu des structures culturelles comme les bibliothèques, les musées, etc.

Il convient aujourd'hui de préciser par une convention-type sous quelles conditions, la Ville de Dieppe notamment son Fonds Ancien et Local, prête ses documents aux structures extérieures.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le projet de convention type, ci-joint, destiné à définir les conditions de prêt,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à venir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Château Musée de Dieppe et Fonds ancien et local de la Médiathèque  
Jean Renoir – Convention à intervenir entre la Communauté  
d'Agglomération de la région dieppoise et la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'en vue de la labellisation d'une agglomération d'Art et d'Histoire et de la mise en place d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), les communes de la Communauté d'Agglomération Dieppoise font l'objet, depuis novembre 2005, d'une étude patrimoniale. Pour Dieppe, un inventaire conduit par un conservateur du patrimoine du Service Régional de l'Inventaire est, quant à lui, en cours.

Cette étude a pour but d'inventorier et de répertorier le patrimoine architectural et paysager des différentes communes. Chaque élément répertorié fait ainsi l'objet d'une notice descriptive détaillée, contenant des photographies. Le tout sera versé dans une base de données mise en ligne et consultable par les internautes, les historiens et chercheurs.

Le Château Musée de Dieppe et le Fonds Ancien et Local de la médiathèque Jean Renoir possèdent de nombreuses ressources documentaires et iconographiques, formant un corpus fondamental à l'enrichissement des notices sur l'histoire des communes, des monuments et des propriétés recensées.

Une collaboration entre la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise et les services municipaux de la Ville de Dieppe contribuerait, par conséquent, à étoffer l'étude sur le patrimoine des communes de la région dieppoise, mais aussi pour les services municipaux à disposer de clichés non produits par le Musée et le Fonds Ancien et Local.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise définissant les conditions d'exploitation des ressources, préservant ainsi l'intérêt de la ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Convention entre le Département et la Ville de Dieppe  
Opération « Lire à la plage »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Département souhaite mettre en place un projet « lire à la plage » dès l'été prochain, à titre expérimental, sur la plage de Dieppe en partenariat avec la Médiathèque Jean Renoir et la Bibliothèque départementale.

Il s'agit d'installer pour les deux mois d'été un kiosque de 20m<sup>2</sup> avec un espace de lecture de 55m<sup>2</sup> à proximité immédiate de la plage, où les usagers de la plage pourront venir, non pas emprunter des livres mais consulter des ouvrages présentés dans ce lieu. Une permanence serait assurée, par roulement, de 11 h à 19 h par trois animateurs du livre, recrutés par le Département pour toute la durée de l'opération, et retenus pour leur intérêt pour le livre et la lecture.

Cette opération consiste aussi à permettre une rencontre attractive avec le livre. Aucun prêt n'étant possible, les usagers qui souhaiteraient poursuivre l'expérience de « lire à la plage » par un emprunt d'ouvrage seront alors orientés vers la Médiathèque Jean Renoir.

Dans le cadre du Projet Educatif Local de la Ville de Dieppe, l'opération « livres en balade » s'installera tous les mercredis après-midi à proximité du lieu, afin de proposer des lectures à voix haute d'albums jeunesse aux enfants.

Toutes les dépenses afférentes à cette opération seront prises en charge par le Département.

Les modalités pratiques de ce projet font l'objet d'une convention de partenariat entre les deux collectivités.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat entre le Département et la Ville de Dieppe ci-jointe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Dispositif d'audioguidage – plan de financement prévisionnel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 30 mars 2006, le Conseil Municipal donnait son accord pour répondre à l'appel à projet lancé conjointement par l'Etat et la Région concernant la mise en œuvre d'un dispositif d'audioguidage.

Aujourd'hui, la Région nous demande un plan de financement prévisionnel faisant apparaître les recettes liées à l'exploitation.

Ainsi, il est donc demandé au Conseil Municipal de valider le plan de financement prévisionnel ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Extension du Golf – Modification des statuts du Syleg – Réalisation  
d'une étude de faisabilité par le Syleg**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que le golf actuel de Dieppe-Pourville est constitué d'un parcours de 18 trous implanté pour partie sur la commune de Dieppe (14 trous) et pour partie sur des terrains propres au SYLEG (Syndicat Mixte pour l'Extension du Golf de Dieppe / Pourville) pour 4 trous.

Dans le cadre du contrat d'agglomération de la région dieppoise 2005/2006, il est envisagé la réalisation d'une étude, portée par le SYLEG, visant l'extension à 27 trous du golf de Dieppe-Pourville et l'aménagement d'un club house.

Or, la vocation du SYLEG étant consacrée uniquement à l'acquisition de terrains destinés à l'extension du golf à 27 trous, il apparaît que le SYLEG n'est pas, statutairement, compétent pour porter cette étude.

C'est pourquoi, dans sa séance en date du 7 avril 2006, sur proposition de M. le Président du SYLEG, les membres du Comité Syndical ont adopté, à l'unanimité des membres présents représentant la majorité des deux tiers (6/9), la modification des statuts en élargissant les compétences à la réalisation d'études.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que les structures membres (Ville de Dieppe, Commune d'Hautot sur Mer et Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe) se prononcent sur ladite modification.

Pour les besoins de l'étude, des investigations (sondage, repérage, relevé) seront nécessaires tant sur le périmètre du golf actuel, propriété de la ville de Dieppe, que sur l'emprise foncière appartenant au SYLEG.

Le coût de cette étude est pris en charge par le syndicat. Le dossier finalisé sera présenté à Dieppe-Maritime pour être pris en compte dans le contrat d'agglomération 2007 / 2013.

VU :

le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement ses articles L.5721-2 et L.5721-2-1,

l'arrêté préfectoral du 30 juin 1987 portant création du SYLEG,

les statuts du SYLEG,

CONSIDERANT :

la volonté des communes membres et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe de réaliser une étude de faisabilité sur l'ensemble du golf de Dieppe-Pourville en vue de sa valorisation et de son aménagement,

l'inscription de cette étude au contrat d'agglomération 2005/2006,

la modification de l'article 2 des statuts, adoptée par le Comité Syndical du SYLEG, lors de sa séance en date du 7 avril 2006 et rédigée comme suit :

« Le Syndicat a pour objet l'acquisition des emprises foncières nécessaires à l'extension du Golf de Dieppe-Pourville et l'exercice de tous les droits inhérents à la propriété, ainsi que la réalisation d'études »,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver cette modification des statuts,

2°) et d'autoriser le SYLEG à intervenir sur le golf actuel, propriété de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au Football Club Dieppois**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose qu'afin d'aider le Football Club Dieppois à poursuivre ses différentes actions sur la saison 2005-2006, notamment son maintien en Championnat de France amateur (CFA),

Il proposé au Conseil Municipal de lui allouer une subvention exceptionnelle de 30 000 € et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 406574-339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au Cercle de la Voile**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose qu'afin d'aider le Cercle de la Voile de Dieppe, dans le cadre de l'ouverture du point plage, et de contribuer à la location d'un bungalow et à l'installation d'une clôture,

Il est proposé au Conseil Municipal de lui allouer une subvention exceptionnelle de 9 050 € et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 40 6574 339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours  
Versement de la prime de fin d'année aux sapeurs pompiers  
professionnels**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...



Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que le transfert des personnels et des biens du Centre de Secours Principal de Dieppe au SDIS de Seine-Maritime est intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2000 en application de la loi 96.369 du 3 mai 1996.

Les avantages collectivement acquis (prime de fin d'année) restent à la charge de la Ville de Dieppe et sont versés par elle aux sapeurs pompiers en poste à la Ville de Dieppe à la date du 31 décembre 1999 (date du transfert).

Jusqu'à fin 2005, la ville a versé cette prime de fin d'année directement à chacun des sapeurs pompiers professionnels concernés.

A partir de 2006, en application d'une décision du 3 mai 2005 de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, le Service Départemental d'Incendie et de Secours est seul compétent pour procéder au règlement aux sapeurs-pompiers des indemnités dues en application de l'article L 1424-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, à charge pour lui de réclamer à la collectivité d'origine le remboursement des sommes versées au titre des avantages collectivement acquis.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer une convention avec le SDIS prévoyant le versement direct par celui-ci de ladite prime aux ayants droit, puis le recouvrement auprès de la ville de Dieppe des sommes avancées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Convention pour l'installation de dispositifs Boucle Locale Radio (BLR)  
sur l'immeuble « Scott » et la résidence « Beau Site »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 34*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'en prévision de la création sur la région dieppoise d'un point d'accès au réseau SYRHANO (réseau régional des technologies de l'information) et au regard de son expérience dans la mise en place de liaisons informatiques et téléphoniques sans fil, la ville de Dieppe a été sollicitée par le CRIHAN (Centre Régional Informatique de Haute Normandie) pour la connexion de l'ensemble des établissements scolaires de Dieppe et Neuville-lès-Dieppe au réseau régional SYRHANO.

En conséquence, les services concernés ont lancé une consultation suivant la procédure adaptée pour l'acquisition et l'installation de matériels nécessaires à la mise en œuvre de ces connexions.

La mise en œuvre de ces liaisons nécessite l'installation de relais sur le toit de l'immeuble « Scott » et de la résidence « Beau Site », propriété de la société SODINEUF Habitat Normand.

L'objet de la convention annexée est la mise à disposition de la Ville de Dieppe par le propriétaire sur les immeubles cités ci-dessus et dans leurs enceintes :

- des surfaces nécessaires à la mise en place des installations de radiocommunications envisagées, raccordées électriquement sur le comptage existant,
- des emplacements nécessaires au passage des câbles reliant les équipements techniques précités.

Cette mise à disposition serait effectuée moyennant la participation forfaitaire de la Ville de Dieppe, aux frais de consommation électrique, calculée sur la base de la consommation annuelle moyenne des équipements mis en œuvre et du prix public de l'opérateur retenu par SODINEUF Habitat Normand pour son approvisionnement en énergie électrique. Elle sera révisée annuellement et versée au *prorata temporis*.

Pour l'année 2006, le montant estimé de cette participation est de 295 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer cette convention avec la société SODINEUF Habitat Normand afin d'installer les équipements nécessaires à l'issue de la consultation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

☞ M. Martine ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Marché de téléphonie – appel d’offres pour la période  
du 01.09.2006 au 31.08.2010**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Sortie des personnes âgées – Détermination de la participation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que la Ville de Dieppe organise le mercredi 6 septembre 2006 la sortie annuelle pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

Une procédure de consultation est en cours.

La destination privilégiée demandée dans le cahier des charges est Honfleur.

Le coût de la prestation s'élèvera à 40 € maximum par personne, soit une dépense de 8 000 € pour 200 personnes, inscrite au budget de la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des personnes âgées à 36,50 € par personne et 18,25 € pour les personnes bénéficiant des minima vieillesse, soit une recette de 5 290 € inscrite au budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Stationnement payant – Bilan d’activités 2005 – Vinci Park**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...



Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la délégation relative au stationnement payant est régie par la convention de gestion globalisée de stationnement du 26 mars 1990, modifiée par les avenants n° 1 à 11.

Cette convention couvre la délégation des activités de la voirie, mais également l'affermage des parcs Saint-Jacques et Espace de la Barre.

Conformément aux dispositions prévues dans la loi n° 95.127 du 8 février 1995 qui complète la loi n° 93.122 du 29 janvier 1993, la société Vinci Park Gestion, gestionnaire du stationnement payant sur la commune, a présenté son bilan d'activités 2005.

Celui-ci correspond aux rapports techniques et financiers prévus aux articles 18, 19 et 20 du contrat de gestion globalisée du 26 mars 1990 modifiés par les avenants n° 1 à 11.

Les éléments significatifs à en retirer sont :

## 1 – Activité Voirie

### 1.1 - Les plages d'ouverture

Sur l'ensemble du centre ville, le stationnement est payant tous les jours de la semaine de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 00, sauf les dimanches et les jours fériés.

Le stationnement en centre ville est organisé en quatre zones :

- ⇒ la zone orange (stationnement limité à 2 heures)
- ⇒ la zone verte (stationnement limité à la journée)
- ⇒ le parc Hôtel de Ville
- ⇒ l'aire d'accueil des camping-cars

### 1.2 - Les tarifs

#### **a) L'aire d'accueil des camping-cars**

Le stationnement réglementant l'aire d'accueil des camping-cars est défini comme suit :

- stationnement payant 7j / 7 et 24 h / 24
- durée minimum autorisée : 24 heures
- durée maximum autorisée : 48 heures

<b>Tarification</b>	
24 heures	7,00 €
48 heures	14,00 €

## b) Stationnement sur voirie

Zone orange		Zone verte	
0 h 15	0,20 €	0 h 15	0,20 €
0 h 30	0,40 €	0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €	0 h 45	0,60 €
1 h 00	0,80 €	1 h 00	0,80 €
1 h 20	1,00 €	1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €	1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €	1 h 50	1,40 €
2 h 00	1,60 €	2 h 00	1,60 €
2 h 15	1,80 €	5 h 00	1,80 €
2 h 30	2,00 €	9 h 00	2,00 €

## c) Le parc de l'Hôtel de Ville

L'aménagement du parc Hôtel de Ville, réalisé en 2000, dispose d'une tarification spécifique :

Tarification	
0 h 00 à 0 h 15	gratuit
0 h 15 à 0 h 30	0,40 €
0 h 30 à 0 h 45	0,60 €
0 h 45 à 1 h 00	0,80 €
1 h 00 à 1 h 20	1,00 €
1 h 20 à 1 h 35	1,20 €
1 h 35 à 1 h 50	1,40 €
1 h 50 à 2 h 00	1,60 €
2 h 00 à 2 h 20	1,80 €
2 h 20 à 3 h 00	2,00 €
3 h 00 à 5 h 00	3,00 €
5 h 00 à 7 h 00	4,00 €
7 h 00 à 9 h 00	5,00 €

### 1.3 – Le nombre d’emplacements

Au 31 décembre 2005, le nombre de places exploitées est de :

- ⇒ parc de l’Hôtel de Ville : 111 places
- ⇒ stationnement payant contrôlé par horodateurs : 963 places
- ⇒ aire réservée aux camping-cars : 52 places

soit un total de 1 126 places réellement exploitées (- 7,99% par rapport au plan initial).

Le nombre de machines implantées au 31 décembre 2005 est de 61.

Principales modifications apportées au périmètre en 2005

En zone orange

quai Henri IV :	gain d’un emplacement (déplacement du container à verre sur le trottoir)
rue Sainte Catherine :	création de 8 places payantes en plus des deux places réservées aux handicapés
place Nationale :	suppression d’une place handicapée (sanisette)
parvis Saint Jacques :	1 place payante transformée en place réservée aux handicapés
place Saint Jacques :	3 places payantes transformées en places réservées aux livraisons
rue de l’Oranger	3 places réservées aux livraisons transformées en places payantes
<u>observations</u> :	l’horodateur précédemment implanté à l’angle des Arcades de la Poissonnerie et de la rue Saint Jean a été installé rue Sainte Catherine

En zone Verte

rue des Anciens Combattants d’Afrique du Nord	création de 3 nouveaux emplacements payants.
rue Asseline	suppression d’une place payante.
rue Claude Groulard	création de 3 places payantes face à l’hôtel et déplacement des points d’arrêt devant la Banque de France

#### ▪ Réduction

Zone	Rues	Places	Nombre d’horodateurs
Verte	rue Asseline	1	0
Orange	place Nationale	1	0
TOTAL		2	0

▪ **Création**

Zone	Rues	Places	Nombre d'horodateurs
Orange	rue Sainte Catherine	8	1
Verte	rue Claude Groulard	3	0
Verte	rue des Anciens Combattants	3	0
TOTAL		14	1

**1.4 – Les recettes (en euros TTC)**

	2002	2003	2004	2005	Écart 2005/2004
parc stationnement Hôtel de Ville	133 252	131 147	136 943	141 018	+ 2,98 %
stationnement payant sur voirie	712 883	728 440	726 753	746 935	+ 2,78 %
aire de stationnement camping-cars	0	29 093	46 490	49 298	+ 6,04 %
Total	<b>846 135</b>	<b>888 680</b>	<b>910 186</b>	<b>937 251</b>	<b>+ 2,97 %</b>

D'un montant global de 937 251 €TTC, les recettes collectées affichent une hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 2,97 %).

La fréquentation du parc de l'Hôtel de Ville reste stable. 170 425 paiements ont été relevés au cours de l'exercice 2005 contre 167 660 en 2004.

**1.5 – Verbalisation des infractions**

Le taux de verbalisation continue à baisser par rapport à l'année 2004. Le nombre de timbres amendes émis en 2005 est de 11 563 contre 13 284 en 2004 (soit -14,88 %).

**1.6 – Faits marquants de l'année 2005**

1.6.1 Le remplacement des horodateurs

Durant le mois de juillet, il a été procédé au remplacement de 61 horodateurs implantés en centre ville.

Le renouvellement complet de ce parc s'est achevé le 29 juillet 2005.

Il est à noter que ces nouveaux horodateurs ont été commandés au coloris souhaité par la Municipalité (RAL 5010).

Ces nouveaux appareils apportent un service supplémentaire à leurs utilisateurs, le paiement par carte MONEO étant possible depuis le début de l'année 2006.

En outre, ils constituent de véritables supports de communication pour la Ville de Dieppe, puisqu'ils comportent des panneaux d'informations depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

#### 1.6.2. Gestion du stationnement durant les fêtes de fin d'année

Pour la première année, à la demande de l'association des Vitrites de Dieppe et en accord avec la Municipalité, le stationnement sur voirie était gratuit les samedis 17 et 24 décembre 2005 de 15 h 00 à 19 h 00.

## **2 – Activité Parking**

### **2.1 Le parking St Jacques**

#### 2.1.1 Les plages d'ouverture

La capacité d'accueil du parking est de 100 emplacements. L'ouvrage réservé à l'usage d'une clientèle abonnée fonctionne 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 entièrement en automatique ; il n'y a pas d'effectif affecté de façon permanente à son fonctionnement.

#### 2.1.2 La tarification 2005

Cette tarification s'établit comme suit (identique à 2004) :

<b>Abonnement permanent</b>	
mois	41,87 €
trimestre	125,62 €
semestre	251,23 €

#### 2.1.3 Les recettes

<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Écart 2005/2004</b>
45 291 €	46 482 €	49 118 €	52 046 €	+ 5,96 %

L'augmentation de la recette générale de 5,96 % par rapport à l'exercice précédent s'explique par différents facteurs :

- une augmentation de la demande due au démarrage des travaux de la plage ainsi qu'à l'accroissement du nombre de véhicules en centre ville (réhabilitation de nombreux logements en centre ville),
- une communication auprès des résidents et commerçants de proximité,
- une possibilité de stationner dans l'hyper-centre en bénéficiant d'un tarif attractif,
- une communication au quotidien auprès de la clientèle.

## 2.2 Espace de la Barre

### 2.2.1 Les horaires

La capacité totale du parking est de 272 emplacements, répartis sur trois niveaux. Ces places sont majoritairement affectées au public horaire abonné, mais 59 places sont réservées à des propriétaires privés (plus un acquis par Vinci Park au 31.01.2002).

Le parc Espace de la Barre est ouvert à la clientèle horaire de 7 h 00 à 20 h 00, du lundi au samedi.

Pour les abonnés et les amodiataires, l'accès est ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7.

### 2.2.2 La tarification

La tarification appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 a été la suivante :

<b>Tarifs horaires</b>	
0 h 30	0,30 €
1 h 00	0,60 €
2 h 00	1,20 €
3 h 00	1,50 €
4 h 00	1,80 €
5 h 00	2,20 €
6 h 00	2,60 €
6 h 00 à 12 h 00	3,00 €
12 h 00 à 24 h 00	4,00 €
Ticket perdu	4,00 €
Forfait 1 semaine	15,00 €

<b>Abonnement permanent</b>	
Mois	50,34 €
Trimestre	140,00 €
Semestre	272,11 €
Prélèvement mensuel	45,35 €
<b>Abonnement jour *</b>	
Mois	41,87 €
Trimestre	118,08 €
Semestre	234,37 €
Prélèvement mensuel	39,06 €

(\*) permanent : 7 jours sur 7 - 24 heures sur 24  
 jour : du lundi au samedi, de 7 h à 20 h (sauf dimanches et jours fériés).

### 2.2.3 La fréquentation

La fréquentation horaire affiche une sensible hausse par rapport à l'exercice 2004 (+ 1,94%) avec 47 239 visiteurs contre 46 341 visiteurs en 2004.

En ce qui concerne la fréquentation des abonnés, le volume des abonnements vendus est stabilisé puisque, de 232 cartes en service au 31 décembre 2004, nous en enregistrons 230 en 2005 (état au 31/12/2005).

Les abonnements vendus représentent plus de 70% de la capacité du parc Espace de la Barre. Il est à noter une forte progression de la vente du forfait mensuel suite à l'instauration de la liste d'attente pour les futurs abonnements (le nombre de forfaits vendus en 2004 était de 9 contre 35 en 2005).

### 2.2.4 Les recettes

2002	2003	2004	2005	Écart 2005/2004
168 300 €	175 000 €	179 485 €	187 290,47 €	4,35 %

## 3 – Résultat Financier

Les recettes totales (voirie et parkings) pour l'année 2005 s'établissent à 1 176 588,29 € et sont en légère augmentation par rapport à l'année 2004 (+ 3,07 %).

	2002	2003	2004	2005	Écart 2005 / 2004
recettes voirie	846 135	888 680	910 185,62	937 251,76	+ 2,97 %
recettes parking Saint Jacques	45 291	46 482	49 118	52 046,06	+ 5,96 %
recettes parking Espace de la Barre *	168 360	175 324	182 293,41	187 290,47	+ 2,74 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 059 786</b>	<b>1 110 486</b>	<b>1 141 597,03</b>	<b>1 176 588,29</b>	<b>+ 3,07 %</b>

	2002	2003	2004	2005	Écart 2005/ 2004
*dont location longue durée Espace de la Barre et parking St Jacques			4 842,61	4 011,24	- 17,17 %

Le tableau, ci-après, indique pour les principaux postes, le montant des recettes brutes, la quote-part des recettes à revenir à la Ville, la rémunération de l'exploitant, l'excédent revenant à la Ville, l'évolution depuis 2002 ainsi que la variation 2005/2004 :

	2002	2003	2004	2005	Écart 2005 / 2004
montant des recettes de l'exercice (1)	1 059 786	1 110 486	1 141 597,03	1 176 588,29	+ 3,07 %
quote-part des recettes à revenir à la Ville (2)	462 986	464 826	478 158,61	489 166,73	+ 2,30 %
rémunération de l'exploitant (3)	472 886	478 678	488 561,87	529 103,33	+ 8,30 %
résultat de l'exercice (4) = (1) - (2) - (3)	123 910	166 982	174 876,61	158 318,24	- 9,47 %
répartition du résultat excédent revenant à la Ville <b>0.70 X (4) *</b>	86 737	117 857	122 413,63	110 822,77	- 9,47 %

\* Cette diminution d'excédent revenant à la Ville s'explique pas l'augmentation du forfait M1 de gestion de 17% lié à l'amortissement annuel (sur 7 ans) du changement du parc des horodateurs (cf. délibération du conseil municipal en date du 24 mars 2005 - avenant n° 11 du 11 mai 2005).

On constate, pour l'année 2005, une augmentation des recettes de voirie de 2,97 % dont 0,22 % pour la taxe de séjour.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan d'activités 2005 de VINCI PARK GESTION pour la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe qui a fait l'objet d'un examen lors de la commission consultative des services publics locaux le 14 juin dernier.



## ANNEXE

### **Rapport de repérage de l'amiante en vue de la constitution du dossier technique amiante**

Conformément aux articles R 1334 - 25 et R 1334 – 26 du code de Santé Publique et les textes qui leurs sont liés (en particulier arrêté du 22 août 2002), il a été demandé à l'entreprise SOCOTEC en 2005 de repérer les matériaux et produits contenant de l'amiante, leur localisation et leur état de dégradation.

Ce diagnostic a été réalisé sur :

- le parc de stationnement sur un seul niveau au rez-de-chaussée de l'immeuble îlot Saint Jacques,
- et sur le parc de stationnement Espace de la Barre rue Claude Groulard.

Les conclusions de ce diagnostic ont été les suivantes :

- Parc Saint Jacques : il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante,
- Parc Espace de la Barre : il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le présent rapport annuel de 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Ville de Dieppe est élaboré conformément à l'article L - 2224 - 5 du C.G.C.T. et au décret n° 2000 - 404 du 11 mai 2000. Il a fait l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux le 14 juin dernier.

Ce rapport, contrairement à ceux des années précédentes, n'inclut pas la propreté de la Ville de Dieppe, mais uniquement l'élimination et la valorisation des déchets des ménages, conformément à l'article L. 2224-13 du CGCT.

## **I – Indicateurs techniques**

### **1 – Collecte des déchets**

#### **– Ordures ménagères**

Les ordures ménagères des 34 653 habitants de tout le territoire des communes associées de Dieppe et Neuville-lès-Dieppe, y compris Puys, sont collectées en porte à porte par les services municipaux.

Dans l'hypercentre, la collecte des ordures ménagères a lieu matin et soir pour tenir compte de l'exiguïté de l'habitat qui ne permet pas toujours l'attribution de conteneurs individuels.

25 points de regroupement y sont implantés.

Dans le centre, la collecte quotidienne, très matinale, permet d'échapper aux encombrements (circulation, livraisons...) et permet d'optimiser les circuits.

Les camions se dirigent ensuite vers les autres quartiers où la collecte est organisée deux fois par semaine. Cette organisation permet de collecter 1/5<sup>ème</sup> des déchets du Centre Ville par jour ouvré, les habitants sortant en moyenne, sur tout le territoire de la Ville, excepté pour les grands ensembles, une fois par semaine leurs conteneurs depuis la mise en place du tri sélectif.

#### **– Déchets verts**

La collecte des déchets verts est réalisée par les services municipaux sur tout le territoire de la commune, y compris les impasses, une fois par semaine en saison.

En 2005, la collecte des déchets verts s'est déroulée du 25 avril au 28 octobre. Tous les habitants (exceptés ceux qui ont refusé) ont été équipés de biotainers.

### **– Tri sélectif**

Dans le cadre du développement durable, le tri sélectif a été mis en place le 10 novembre 2003. Toutes les habitations ont été dotées de bacs spécifiques (à couvercle jaune) ou de colonnes en pied d'immeubles, pour le tri sélectif des déchets recyclables (journaux/magazines, emballages en papier/carton, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires). Le produit du tri est collecté par les services municipaux en porte à porte une fois par semaine.

L'action est toujours soutenue par une communication importante. Deux ambassadeurs de tri sont continuellement à la disposition du public.

### **– Verre**

78 colonnes à verre sont installées sur tout le territoire et sont collectées lorsqu'elles sont pleines par un exploitant extérieur ( Société Onyx).

### **– Déchetterie**

Une déchetterie municipale existe depuis 1992 chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles. Elle est exploitée par la Société Onyx. Ouverte du lundi au samedi, elle accueille les encombrants, déchets verts, ferrailles, gravats et huiles minérales des particuliers, collectivités et artisans et commerçants.

La déchetterie est également équipée d'une colonne à verre et d'une colonne à papier.

Afin de mutualiser le service offert par la déchetterie et ainsi de diminuer les charges fixes d'exploitation, la déchetterie, initialement ouverte aux Dieppois, a été ouverte par convention de mise à disposition de service, aux communes avoisinantes qui l'ont demandé. Ainsi, ces charges sont divisées par 44 039 habitants au lieu des 34 653 les années précédentes.

Les communes suivantes représentant une population de 9 386 habitants, bénéficient de l'accès à la déchetterie :

- Ancourt, Arques la Bataille, Grèges, Martigny, Martin Eglise, Rouxmesnil Bouteilles, Saint Aubin sur Scie et Sauqueville depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004 (Convention avec le SMOMRE),
- Hautot sur Mer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- et pour information Colmesnil Manneville depuis 2006.

L'accès à la déchetterie se fait sur présentation d'une carte magnétique. 1 818 cartes ont été attribuées en 2005, dont 895 cartes aux Dieppois. 3 648 cartes avaient été distribuées aux Dieppois en 2004.

La déchetterie accueille donc 5 466 «clients», dont 4 543 Dieppois.

## **– Encombrants**

Une collecte des encombrants par une société spécialisée (Onyx) a été réalisée en 2005, mensuellement, en porte à porte, répartie sur trois jours pour couvrir tout le territoire de la Commune.

Elle a permis ainsi de récolter 544 tonnes d'encombrants (492,30 tonnes en 2004).

Le résultat est plutôt positif puisque le tonnage collecté en 2005 est supérieur d'environ 50 tonnes au tonnage collecté en 2004. Cependant, trop de gens encore déposent leurs encombrants sur la voie publique en dehors des jours de collecte quand bien même les calendriers sont-ils rappelés systématiquement dans le journal municipal.

## **– Collecte de déchets industriels banals**

Les déchets industriels (assimilables aux déchets ménagers) des collectivités et des commerçants sont collectés avec les ordures ménagères par les services municipaux.

Seuls, les déchets de l'Hôpital et du Château Michel bénéficient d'une collecte spécifique et font l'objet d'une convention spéciale.

Les déchets industriels banals de quelques commerces ou organismes (Belvédère, Assiette Dieppoise, Quick...) et de la zone industrielle de Eurochannel font l'objet d'une facturation spécifique.

## **– Traitement des déchets**

### **2- 1 – Incinération**

#### **2-1-1-- UIOM**

L'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de la Ville de Dieppe a été confiée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001 à INOVA, pour une durée de 10 ans.

L'UIOM, située chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles, permet d'éliminer les ordures ménagères de la Ville de Dieppe, ainsi que les déchets incinérables apportés à la déchetterie. Cette usine peut accueillir des ordures ménagères ou des déchets industriels banals pour remplir « le vide de four » (différence entre la capacité d'incinération de l'usine et la quantité de déchets apportés), afin de diminuer les coûts de traitement de l'incinération en mutualisant la part fixe de charges d'exploitation et les amortissements des différentes mises aux normes.

En effet, l'UIOM de Dieppe, après installation du traitement des fumées, a fait l'objet d'une nouvelle mise en conformité, afin de respecter les dispositions contenues dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, reprises dans l'arrêté préfectoral du 23 mars 2005 et applicables à compter du 28 décembre 2005.

Les travaux réalisés se décomposent comme suit :

**- travaux de voirie et réseaux divers**

comprenant notamment la création d'une aire d'isolement des camions suite à la détection de radioactivité, la mise en place d'un dispositif permettant la collecte et le traitement des eaux pluviales, la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux d'extinction d'incendie

**- travaux de process**

comprenant notamment la mise en place d'un dispositif permettant l'automatisation de l'alimentation du four en déchets et de la régulation de la combustion dans le but de respecter les valeurs limites d'émission de gaz dans l'atmosphère

**- travaux de protection incendie**

comprenant notamment l'installation d'une rampe d'arrosage de la vitre du pontier en cas d'incendie de fosse

**- mise en place d'un portique de détection de la radioactivité**

**- mise en place d'un brûleur d'appoint par four**

permettant de respecter les conditions de température prescrites dans l'arrêté préfectoral.

Cette opération de mise aux normes de l'UIOM a débuté en 2005 et s'achèvera en 2006. Le financement de cette opération est réalisé en totalité par la ville de Dieppe.

### **2-1-2-- Tonnages incinérés**

Le détail des tonnages incinérés, fourni par l'exploitant, figure en annexes n°1 et n°2 du présent document.

On constate une légère baisse de tonnage pour le mois de décembre 2005 au niveau des apports extérieurs (déchets industriels banals) liée aux travaux de mise aux normes de l'UIOM. Pendant les travaux, l'usine n'a pu fonctionner à pleine capacité. Les déchets industriels banals ont donc été refusés pour traiter prioritairement les déchets de la ville de Dieppe.

Ainsi, le tonnage des ordures ménagères et déchets assimilés, collectés sur le territoire de la ville s'est élevé à **16 398 tonnes en 2005** (contre 16 393 tonnes en 2004, 18 096 tonnes en 2003, 18 933 tonnes en 2002 et 19 105 tonnes en 2001), soit **473 kg par an et par habitant**.

Le tonnage est stable par rapport à 2004.

La mise en place du **tri sélectif** sur la Ville de Dieppe a permis une **réduction** des déchets non recyclables d'environ **15%**.

Les autres apports en 2005 de déchets à l'UIOM représentent 2 958 tonnes répartis ainsi :

- déchets incinérables des déchetteries de Dieppe (456 tonnes) et Envermeu : 749 tonnes,
- déchets industriels banals apportés par ONYX/IPODEC : 1 410 tonnes (ces déchets proviennent uniquement de l'agence IPODEC Dieppe),
- déchets industriels banals des industriels, artisans et commerçants locaux : 799 tonnes.

Ainsi, le tonnage incinéré en 2005 s'établit à 19 216 tonnes contre 20 277 tonnes en 2004, soit une baisse de 5,23 % ( 23 852 tonnes en 2003, 26 956 tonnes en 2002, 30 352 tonnes en 2001, 31 783 tonnes en 2000 et 33 543 tonnes en 1999).

La capacité d'environ 33 000 tonnes de l'UIOM offre donc la possibilité de traiter l'intégralité des déchets produits à Dieppe ( environ 16 300 tonnes ) et sur tout le territoire de l'agglomération dieppoise (environ 9 370 tonnes de plus) et au-delà. Placée au centre du territoire, en respectant les normes environnementales, elle se positionne donc comme un équipement stratégique dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du développement durable.

Par ailleurs, l'incinération des ordures ménagères a produit en 2005 :

- 5 424 tonnes de mâchefers valorisables transportés et valorisés par la société MBS (28,23 % du tonnage incinéré).

De même, 687 tonnes de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (cendres) soit 3,57 % du tonnage incinéré, ont été enfouis en 2005 en centre d'enfouissement de classe 1.

Pour information, un avenant au contrat d'exploitation a été passé en 2006 afin de valoriser ces « REFIOM » dans des mines de sel allemandes.

## **2-2 – Déchetterie**

L'exploitation de la déchetterie de la Ville de Dieppe a été confiée, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002, à la Société Onyx Normandie pour une durée initiale de trois ans. Le marché a été reconduit pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Les volumes et les natures des déchets sont depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003 enregistrés sur une base de données, à l'aide des cartes magnétiques (badges) délivrées dans les mairies sur présentation d'un justificatif de domicile.

1 818 cartes ont été distribuées en 2005 dont 895 pour les Dieppois ; 3 648 cartes avaient été distribuées aux Dieppois en 2004.

La déchetterie accueille donc **5 466** «usagers» dont **4 543 Dieppois**.

Le nombre de cartes distribuées par commune est détaillé en annexe 3.

La déchetterie de Dieppe a fait l'objet de 26 830 visites en 2005.

Les visites sont détaillées en annexe 4 (on entend par collectivités les établissements publics, les administrations et les associations).

La nature des déchets apportés à la déchetterie est détaillée en annexe 5. On retiendra notamment les quantités suivantes :

- 4 847 tonnes de déchets verts dont 3 855 tonnes pour les Dieppois,
- 2 600 tonnes d'encombrants dont 1 888 tonnes pour les Dieppois,
- 194 tonnes de ferraille dont 128 tonnes pour les Dieppois,
- 1 871 tonnes de gravats dont 1 414 tonnes pour les Dieppois,
- 627 tonnes d'incinérables dont 456 tonnes pour les Dieppois (on entend par incinérables les encombrants qui, de par leur nature, peuvent être incinérés).

soit un total de 10 139 tonnes de déchets apportés à la déchetterie dont 7 741 tonnes de déchets apportés par les Dieppois.

Le papier et le verre peuvent également être apportés à la déchetterie ; ces déchets sont apportés en très faible quantité puisque des conteneurs à verre et à papier sont présents sur l'ensemble des communes ayant accès à la déchetterie.

On notera également 3 600 m<sup>3</sup> d'huiles minérales apportés à la déchetterie.

En ce qui concerne les déchets verts des Dieppois, le tonnage indiqué comprend à la fois les apports des particuliers à la déchetterie, les apports du service Propreté Urbaine de la Ville de Dieppe provenant de la collecte en porte-à-porte et les apports du service espaces verts de la ville de Dieppe.

Enfin, on note une augmentation de la quantité de déchets apportés par les Dieppois à la déchetterie : + 12 % par rapport à 2004. Les apports des Dieppois à la déchetterie passent de 199 kg/an/habitant en 2004 à 223 kg/an/habitant en 2005, soit une augmentation de 24 kg/an/habitant.

### **2-3 – Tri sélectif et verre**

Le tri des déchets après collecte a été confié, depuis le 25 juin 2003, à la Société Onyx Normandie pour une durée initiale de deux ans. Le marché a été reconduit. Il expirera en juin 2007.

L'agence de Notre Dame de Gravenchon de la société Onyx achemine les déchets triés par les Dieppois au Centre de tri de Fécamp où le tri est vérifié et caractérisé. Les produits triés rejoignent ensuite les filières du recyclage.

Les colonnes à verre sont également collectées par la société Onyx dans le cadre du marché d'exploitation de la déchetterie.

En 2005, 759 tonnes de verre (- 33 tonnes / 2004 ) et 1 091 tonnes d'emballages et journaux/magazines ( + 36 tonnes / 2004 ) ont été triés. Seulement 167 tonnes de refus de tri ont rejoint la filière de l'incinération. Les tonnages collectés dans le cadre du tri sélectif sont précisés en annexe 6.



Les très bons résultats obtenus dès la mise en place du tri sélectif sur la Ville de Dieppe a permis de **réduire la destruction d'environ 15% des déchets**.

#### **2-4 – Encombrants**

La collecte des encombrants en porte-à-porte a été confiée, depuis le 25 juin 2003, à la Société Onyx Normandie pour une durée initiale de deux ans. Le marché a été reconduit pour une durée de un an à compter du 25 juin 2005. Il expirera en 2007.

544 tonnes d'encombrants ont été ramassées dans le cadre de cette collecte. Ces produits sont ensuite transportés à la déchetterie et leur traitement fait partie du marché d'exploitation de la déchetterie.

#### **3 - Bilan global des déchets**

A la lecture du tableau joint en annexe n° 7, les Dieppois ont produit en 2005, **26 155 tonnes de déchets** ( contre 25 313 tonnes en 2004, soit 3% en plus), soit 755 kg par an et par habitant ( **24 kg de plus qu'en 2004** ).

- 10 910 tonnes des 16 398 tonnes incinérées ont été éliminées,
- 2 575 tonnes de déchets ont été enfouies,
- 3 855 tonnes de déchets ont rejoint la filière du compostage,
- 6 838 tonnes de déchets ont rejoint des filières de valorisation,
- 1 977 tonnes de déchets ont rejoint les filières du recyclage.

Par conséquent, environ 50 % des déchets produits par les Dieppois sont valorisés ou recyclés : production de compost à partir des déchets verts, utilisation des mâchefers après maturation dans la formation des chaussées ou encore production de matières premières après recyclage.

### **II – Indicateurs financiers**

#### **1 - Coût de revient du service municipal**

Les collectes des ordures ménagères, déchets verts, tri sélectif, sont effectuées en régie avec du personnel municipal.

Le nombre d'agents municipaux, affectés à la collecte et au traitement des déchets, se répartit comme suit :

##### Direction et services administratifs:

- 1 ingénieur,
- 2 ambassadeurs de tri sélectif,
- 1 secrétaire,
- 1 femme de ménage.
- 1 contrôleur, chef de service

### Service de collecte

- 5 agents de maîtrise,
- 31 agents,
- 5 agents saisonniers pendant 6 mois pour la collecte des déchets verts.

Les agents du service travaillent par roulement, le matin du lundi au dimanche et l'après-midi du lundi au samedi.

Les jours fériés sont travaillés, sauf le 1<sup>er</sup> mai, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

Certaines manifestations nécessitent l'intervention du service, en dehors des horaires de travail ; ces interventions sont rémunérées en heures supplémentaires.

Les frais de fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets s'élèvent donc, conformément aux annexes 8, 9, 9bis et 10 :

- Frais de personnel :	
▪ Direction et services administratifs	147 780 €
▪ Service de collecte	1 054 156 €
- Frais de fonctionnement :	191 853 €
<b>Total</b>	<b>1 393 789 € par an</b>

## **2- Coût de traitement extérieur**

### **2-1 – Coût de traitement de l'UIOM**

En 2005, le coût de traitement des déchets à l'usine d'incinération s'est élevé à :

#### Dépenses

- Frais fixes d'exploitation et entretien de l'usine :	1 353 621 €
- Incinération des déchets :	483 210 €
- Traitement des mâchefers :	<u>113 939 €</u>
	<b>1 950 770 €</b>

#### Recettes

- Apports extérieurs :	120 000 €
- Conventions de services :	<u>151 715 €</u>
	<b>271 715 €</b>

**Coût total net : 1 679 055 €**

## **2-2 – Coût de traitement du tri sélectif**

Le coût du tri sélectif des déchets en 2005 s'est élevé à :

### Dépenses

- transport des emballages :	49 222 €
- tri des emballages :	265 862 €
- collecte des colonnes à verre et à papier :	45 938 €
- communication :	<u>10 764 €</u>
	<b>371 786 €</b>

### Recettes

- Soutien Adelphe :	216 980 €
- Vente verre :	21 000 €
- Vente papier :	28 550 €
- Vente carton :	10 000 €
- Vente plastique :	13 000 €
- Vente aluminium:	95 €
- Vente acier :	<u>2 500 €</u>
	<b><u>292 125 €</u></b>

**Coût total net 79 661 €**

La mise en place du tri a également permis de payer la TVA à 5,5 % sur l'ensemble des traitements des déchets, ce qui représente une économie d'environ 385 000 €

## **2-3 – Coût de traitement de la déchetterie**

Les coûts relatifs à l'exploitation de la déchetterie se sont élevés à :

### Dépenses

- mise à disposition de matériel informatique	4 853 €
- fourniture des cartes d'accès	2 009 €
- exploitation de la déchetterie frais fixes	126 055 €
- frais variables	<u>481 154 €</u>

**Total : 614 071 €**

### Recettes

- participation des communes extérieures pour l'accès à la déchetterie	<b><u>98 823 €</u></b>
--	------------------------

**coût total net : 515 248 €**

## **2-4 – Coût de collecte des encombrants :**

La collecte des encombrants en porte-à-porte a coûté en 2005 : **28 587,97 €**

## **3 – Coût global d'élimination des déchets en 2005**

Le coût global d'élimination des déchets s'est donc élevé en 2005 à :

### **Dépenses:**

œ	Frais de personnel :	1 201 936 €
œ	Frais de fonctionnement :	191 853 €
œ	Coût des prestations externalisées :	<u>2 965 215 €</u>

**4 359 004 €**

### **Recettes:**

œ	Apports extérieurs à l'UIOM:	120 000 €
œ	Conventions de service:	151 715 €
œ	Soutien tri sélectif Adelphe :	216 980 €
œ	Vente des matériaux du tri:	75 145 €
œ	Participation des communes extérieures pour l'accès à la déchetterie	<u>98 823 €</u>

**662 663 €**

**Coût total net**

**3 696 341 €**

Le coût de revient, en fonctionnement, à l'habitant s'élève à 3 696 341 € / 34 653 habitants soit : **106,67 €/ habitant.**

Si l'on ajoute les amortissements et ou les provisions de renouvellement, conformément à l'annexe n°11 du présent document :

-	véhicules:	121 888 €
-	usine d'incinération des ordures ménagères :	399 669 €
-	déchetterie :	4 457 €
-	locaux, matériel informatique et mobilier	<u>56 940 €</u>
-	<b>TOTAL</b>	<b>582 955 €</b>

Le coût de revient à l'habitant s'élève à **4 279 296 € / 34 653 habitants** soit: **123,49 €/ habitant.**

Pour 2005, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'est élevé à 1 889 801 €

Par conséquent, le service d'élimination des déchets a été financé par le budget général

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Centre Jean Renoir – Sinistre dans la salle de spectacles de Dieppe  
Scène Nationale – Travaux de réparation et de confortement de la  
charpente – signature des marchés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le vendredi 17 mars dans la matinée, un désordre important est survenu dans la structure porteuse de la toiture sur les gradins de la salle de spectacle de Dieppe Scène Nationale.

Sur deux poutres principales en lamellé collé, des fissures sont apparues subitement et un affaissement s'est produit avec un glissement aux appuis.

Compte-tenu du danger que représentent ces désordres, des travaux ont été commandés selon une procédure exceptionnelle dans le cas d'urgence pour ne pas risquer l'effondrement complet du bâtiment.

Dans un premier temps, il a fallu étayer le bâtiment, puis entreprendre les travaux de réparations après validation des études par un bureau de contrôle.

L'entreprise spécialisée dans la confortation de bâtiments « Normandie Rénovation » est intervenue dès le lendemain pour étayer le bâtiment. Ces travaux se sont élevés, après négociations, à 94 536,39 €HT, soit 113 065,52 €TTC . L'offre initiale s'élevait à 132 594,42 €TTC.

L'entreprise « Rénofors » spécialisée dans la réparation des poutres avec un système breveté de renforcement à base d'armatures en fibre et de résines injectées, a remis une offre à 132 002,52 €TTC, ramenée à 116 191,40 €TTC, après calculs des charges .

L'entreprise « Poulingue » spécialisée elle aussi dans la réparation de poutres, mais utilisant une méthodologie différente, par la mise en place de tirants, a proposé une première offre s'élevant à 67 868,22 €TTC, ramenée à 64 584,00 €TTC (54 000,00 €HT ).

Après validation des notes de calculs de l'entreprise « Poulingue » par le bureau de contrôle, les travaux de réparations ont été immédiatement entrepris et sont en cours.

Le coût global des travaux s'élève ainsi à 148 536,39 €HT, soit 177 649 ,52 € TTC.

Le Conseil Municipal du 30 Mars 2006 avait autorisé Monsieur le Député Maire à solliciter les subventions éligibles pour de tels travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les marchés en procédure négociée correspondant à l'urgence (article 35 5 – paragraphe II - 1°) avec :

- l'entreprise Normandie Rénovation pour les travaux d'étalement, pour un montant de 94 536,39 €HT, soit 113 065,52 €TTC,

- et avec l'entreprise Poulingue pour les travaux de réparations, pour un montant de 54 000,00 €HT, soit 64 584,00 €TTC.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Imputation des commandes d'arbres et de végétaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la circulaire n° INTB 02 000 59 C du 26 février 2002 définit les règles d'imputation des dépenses du service public local.

Sont imputés à la section d'investissement :

- les biens immeubles,
- quelle que soit leur valeur unitaire, les biens meubles énumérés dans la nomenclature présentée en annexe de la circulaire ainsi que les biens meubles non mentionnés dans cette nomenclature mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant,
- les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, et dont le montant unitaire dépasse 500 €TTC.

Cependant, la circulaire précise que les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC, peuvent être imputés en section investissement s'ils figurent dans une liste élaborée par la collectivité, ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire, et faisant l'objet d'une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante.

En ce qui concerne le service espaces verts, les arbres et les végétaux ne font pas toujours partie des biens meubles que l'on peut imputer en investissement parce qu'ils ne figurent pas dans la nomenclature en question et que le montant unitaire de ces biens est généralement inférieur à 500 €TTC.

La présente délibération a pour objet, comme le permet la circulaire, de définir la liste d'arbres et de végétaux d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC qui seront imputés en section d'investissement.

Seront imputés en section d'investissement, à l'article 2121 :

1. les végétaux d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC, mais faisant partie d'une opération de création nouvelle ou de restructuration complète d'un massif d'un montant global supérieur à 500 €TTC,
2. les arbres d'un montant unitaire compris entre 150 €TTC et 500 €TTC,
3. les arbres d'un montant unitaire inférieur à 150 €TTC, mais faisant partie d'une opération de création ou de renouvellement de tout ou partie d'un alignement d'un montant global supérieur à 500 €TTC.

La durée d'amortissement des biens figurant dans la liste ci-dessus sera de un an.

En ce qui concerne les premier et troisième points, les factures correspondantes devront impérativement mentionner l'intitulé de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Aménagement de la rue du 21<sup>ème</sup> Territorial et de la rue Thiepval  
Convention de financement entre la Ville de Dieppe et la Région de  
Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la construction de 13 logements rue du 21ème Territorial et de la Rue Thiepval aux Bruyères, le Conseil Municipal a autorisé, par une délibération en date du 27 janvier 2005, Monsieur le Député Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées par les partenaires institutionnels pour réaliser cette opération.

Le 24 avril 2006, la Commission permanente du Conseil Régional de Haute-Normandie a décidé d'accorder une subvention de 17 995 € représentant 20 % du montant des voiries estimé à 89 974 € en novembre 2005, par les services techniques de la Ville.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention attributive de cette subvention, ainsi que les conventions relatives aux autres financements susceptibles d'être accordés par les partenaires institutionnels pour cet aménagement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Réaménagement de la place Henri Dunant – Signature du marché de maîtrise d’ouvrage déléguée**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que conformément à la délibération n° 54 en date du 15 décembre 2005, la ville a lancé une consultation en vue de désigner un maître d'ouvrage délégué aux fins de l'assister dans le réaménagement de la place Henri Dunant.

Au terme d'une consultation selon la procédure d'appel d'offres restreint, la commission d'appel d'offres, réunie le 9 juin 2006, a retenu la candidature de la SEMAD pour un montant de 136 875 €HT., soit 3,75 % hors taxes du montant du coût d'objectif du réaménagement de la place Henri Dunant (travaux et études) qui est fixé à 3 650 000 €HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ce marché.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Réaménagement de la place Henri Dunant – Marchés divers dont  
marché de maîtrise d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...



Conformément à la délibération n° 54 en date du 15 décembre 2005, la Ville a lancé une consultation en vue de désigner un maître d'ouvrage délégué aux fins de l'assister dans le réaménagement de la place Henri Dunant.

Au terme de la consultation selon la procédure d'appel d'offres restreinte, la commission d'appel d'offres, réunie le 9 juin 2006, a retenu la candidature de la SEMAD pour un montant de 136 875 € HT, soit 3,75 % hors taxes du montant du coût d'objectif (travaux et études) qui est fixé à 3 650 000 € HT.

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée qui lui sera confiée par la Ville, la SEMAD sera amenée à lancer et passer, au nom et pour le compte de sa mandante, différents marchés notamment dans les domaines suivants :

- maîtrise d'œuvre
- coordination/SPS
- contrôle
- travaux

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la SEMAD à :

1°) lancer l'ensemble des marchés nécessaires au réaménagement de la place Henri Dunant,

2°) signer un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant strictement inférieur à 210 000 € HT (marché en procédure adaptée), soit 5,7 % du coût d'objectif fixé à 3 650 000 € HT du réaménagement de la place Henri Dunant

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Servitude de passage sur le terrain du stade Jean Méréault – convention  
Ville de Dieppe/Région de Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que les élèves du lycée du Golf utilisent régulièrement l'actuel gymnase du lycée Ango. Ils seront amenés à fréquenter le nouvel équipement que la Région entend réaliser prochainement en remplacement du bâtiment actuel qui est vétuste.

C'est pourquoi, afin de sécuriser les allées et venues des élèves du lycée du Golf entre les deux établissements, la Région a souhaité pouvoir leur faire emprunter un cheminement qui traverse l'emprise du stade Jean Mérault.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le tracé de cheminement indiqué sur le plan annexé,
- 2°) d'approuver l'aménagement dans le talus en contrebas de la piste du stade d'un escalier sommaire avec contremarche en planches de bois,
- 3°) d'autoriser l'intervention d'une convention entre la Ville et la Région, afin de constituer une servitude de passage au profit de celle-ci dans l'emprise du stade Jean Mérault, ainsi que sa signature par M. le Député Maire ou l'adjoint délégué.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Périmètre de restauration immobilière – Cœur historique de Dieppe  
Enquêtes publiques préalables à la 7<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité  
Publique de travaux et d'acquisitions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le bilan de la concertation de l'opération de Restructuration Urbaine du cœur historique de Dieppe, ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

Le traité de concession relatif à l'ensemble de ce dispositif a été signé par la ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999.

Une étude préalable à la mise en place du PRI avait été confiée au cabinet Blanc et Duché, architectes urbanistes, afin de dresser l'état sanitaire de l'ensemble des immeubles du centre ville.

La démarche opérationnelle retenue est de traiter en priorité les immeubles les plus dégradés tout en favorisant parallèlement toute action des propriétaires visant à réhabiliter leur patrimoine.

Une première tranche de DUP concernant 24 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 et officialisée par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2000.

Une deuxième tranche, ciblant 40 parcelles, a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2001. L'arrêté préfectoral a été signé le 25 février 2002.

Une troisième tranche, validée par le Conseil Municipal du 3 février 2002 a ciblé 18 parcelles, et fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 février 2003.

Une quatrième tranche impliquant 17 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 11 Septembre 2003. L'arrêté préfectoral a été signé le 5 août 2004.

Une cinquième tranche comprenant 26 parcelles, a été entérinée par le Conseil Municipal du 9 Septembre 2004 et modifiée par une délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2005. L'arrêté préfectoral a été signé le 20 décembre 2005.

Une sixième tranche concernant 16 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 12 mai 2005, validé par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2005.

Afin de poursuivre l'opération, il convient de mettre en place une 7<sup>ème</sup> tranche de DUP, qui porterait sur 47 parcelles. (voir plan de repérage et liste des immeubles ci-joints).

Si les immeubles visés ci-dessus doivent faire l'objet de prescriptions de travaux, d'autres biens immobiliers devront être acquis par la SEMAD, conformément à la délibération du 9 décembre 1999 relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité de cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics.

Dans cet objectif, sur les 47 parcelles repérées, 15 ont ainsi été ciblées pour cette septième tranche de DUP en vue d'une acquisition pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, pour la création d'espaces publics et font l'objet d'une enquête parcellaire (voir liste jointe).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le lancement de la 7<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux, telle qu'elle est présentée,

2°) de demander à Monsieur le Préfet de Département l'ouverture de ladite enquête publique et de la mener conjointement avec celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, la création d'espace publics, et celle concernant l'enquête parcellaire,

3°) d'informer Monsieur le Préfet de Département que ces déclarations d'utilité publique devront être établies au bénéfice de la SEMAD, concessionnaire de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Admissions en non valeur – Proposition de huis clos**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Admissions en non valeur – Taxes et produits communaux  
Budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 28*

*Nombre de votants : 35*

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN (à partir de la question n°24), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°25), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (à partir de question n°2), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, M. BAZIN (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LETEURTRE, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BEAUFILS, M. PARIS (à partir de la question n°26), Mme AUVRAY (à la question n°1).

**Pouvoirs ont été donnés** par M HAMEL à M. PREVOST, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°23), Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme LETEURTRE à Mme ORSENIGO, Mme HUCHET à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme SANNIER, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD (à partir de la question n°26).

**Secrétaire de séance** : M. Franck WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres figurant sur l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Le montant retenu est de 8 322,11 €

Il s'agit principalement :

- de redevables dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources ou percevant le RMI etc.),
- de créanciers dont le total de la dette est inférieur à 30 €(seuil pour poursuites au-delà du commandement),
- de créanciers en liquidation judiciaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 29 juin 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

